



Sommaire

3 Introduction

4 Le Canton de Vaud sur la scène fédérale

Mobilité: des enjeux majeurs
Stratégie ferroviaire
Développement ferroviaire
Cargo sous terrain
Léman Express
Léman 2030
CFF immobilier
Itinéraires de loisirs
30 km/h de nuit
Administration numérique
Identité électronique
Coordination numérique
Numérisation de la justice
Autodétermination numérique
Prestations en ligne
Fiscalité internationale
Valeur locative
Vaud bénéficiaire
Club des 100
Nouvelle péréquation
Accord institutionnel
Surveillance de la LPP
Transparence des primes
Financement moniste
Primes impayées
Coûts de la santé
Admission des médecins
Rente-pont fédérale
Agenda Intégration Suisse
Aménagement du territoire
Lex Koller
Économie sucrière
Bruit excessif
Feux bleus
Amendes d'ordre
Code de procédure pénale
Titres de séjour

Stratégie Égalité 2030
Égalité dans les entreprises
Emploi des adultes
Cinéma suisse
Approvisionnement électrique
Traitement des eaux
Présidence vaudoise de la Confédération
Covid-19
Votations fédérales 2021

24 Le Canton de Vaud sur la scène intercantonale

Projets d'agglomérations
Grand Genève
Chablais Agglo
Hôpital Riviera-Chablais
Hôpital intercantonal de la Broye
Cybersanté
Projet Reformer
Commerce et vente
Gymnase de la Broye
Réforme de l'école de maturité
Accord universitaire
Échanges linguistiques
Plans de mobilité
Entretien des autoroutes
Matériel roulant
Parkings relais
Trust Valley
Promotion économique
Réseau Innovation
Chablais Région
Parc d'innovation
Sécurité carcérale
Déménagement facilité
Concordats sur la pêche
Correction du Rhône
Lutte contre les crues
Suisse occidentale
Conférence des gouvernements

34 Le Canton de Vaud sur la scène transfrontalière

Interreg France-Suisse
Projets Interreg
arcjurassien.org
Conseil du Léman
Tourisme lémanique
Franco-valdo-genevois
Télétravail transfrontalier
Cohésion et solidarité
Projet Arc Horloger
Équipes communes d'enquête
Parc éolien
Protection du Léman
Desserte lacustre

40 Scène internationale et rayonnement

Plateforme 10
Conférence internationale
Plus fort que la violence
Reconnaissance pour le CHUV
Trafic international
Trains de nuit
Coopération et développement en chiffres

43 Annexe I

Conventions-programmes
Accords intercantonaux

44 Annexe II

Consultations fédérales

45 Annexe III

Représentation du Canton de Vaud au sein des Conférences intercantionales et transfrontalières

Impressum

Rapport sur les affaires extérieures 2021

Selon les dispositions de l'art. 60 de la loi sur le Grand Conseil, le Conseil d'État soumet chaque année au Grand Conseil un rapport sur la politique extérieure, préavisé par la Commission thématique des affaires extérieures du Grand Conseil. La Commission, composée de 15 membres, était présidée en 2021 par Pierre Zwahlen.

Couverture

Le saut-de-mouton de Prilly-Malley est une construction essentielle au développement de l'offre ferroviaire entre Lausanne et Genève. Une fois complètement achevé, ce viaduc permettra aux trains de passer par-dessus les autres voies sans conflit de croisement avec les autres convois. Débutés en 2018, les travaux prendront fin à l'été 2022, date prévue de la mise en service. ©SWISS-FLY BORIS BRON

Préresse Chantal Moraz. **Relecture** Marie Chevalley. **Impression** DAL.

Contact/Commandes Office des affaires extérieures – Téléphone 021 316 44 11 – info.oae@vd.ch

Introduction

Le rapport annuel du Conseil d'État au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud passe en revue l'année 2021. Sans être exhaustif, il revient sur les principales démarches entreprises par le Conseil d'État pour défendre les intérêts du Canton dans les dossiers de politique fédérale. Ce rapport recense également les principales collaborations intercantionales et transfrontalières. Enfin, il évoque les actions menées par le Gouvernement afin de promouvoir l'image et favoriser le rayonnement du canton. Prioritairement destiné à informer le Grand Conseil, et plus particulièrement sa Commission thématique des affaires extérieures, ce document s'adresse aussi à un public plus large, les institutions et les partenaires du Canton de Vaud, par exemple.

Tout comme cela fut le cas une année auparavant, les activités de relations extérieures de l'année 2021 ont été fortement conditionnées par la situation sanitaire. Pour la deuxième année consécutive, cantons et Confédération ont fonctionné en mode gestion de crise pour tenter de surmonter l'épidémie et limiter ses effets économiques et sociaux. Quoi qu'il en soit, le niveau des échanges, des coordinations et des collaborations s'est établi à un niveau élevé, tant à l'échelle intercantonale qu'avec la Berne fédérale ou au niveau transfrontalier. À noter que les expériences de ces deux années particulières ont été et vont être analysées dans le but d'identifier les besoins d'adaptation et d'amélioration dans la coopération et la coordination entre les différents échelons institutionnels. Les conclusions de ces travaux menés par les cantons seront présentées au courant du premier semestre 2022.

Comme le prévoit la Constitution vaudoise et selon les dispositions de la loi sur l'organisation du Conseil d'État, le Gouvernement a entretenu des échanges réguliers avec la députation vaudoise aux Chambres fédérales. Les échanges ont bien évidemment porté sur les mesures de protection et de soutien économique liées à la crise sanitaire. Mais aussi sur nombre de projets qui poursuivent leur chemin sous la Coupole fédérale. Il en va ainsi des dossiers liés aux coûts de la santé et à l'évolution des primes d'assurance maladie, aux différentes réformes fiscales ou encore à la mobilité. La fragilité avérée et mise en évidence par une rupture prolongée de la ligne ferroviaire entre Lausanne et Genève a motivé des démarches coordonnées entre le Conseil d'État, la députation fédérale et l'ensemble des partenaires de la Suisse occidentale.

Ce rapport consacre également un chapitre aux relations transfrontalières. Il évoque ainsi le nouveau programme de collaboration Interreg qui entend répondre aux enjeux de la transition écologique avec des objectifs spécifiques portés sur les énergies renouvelables, le changement climatique ou la préservation de la biodiversité. Il présente également les actions menées par les autorités et les actrices et acteurs du tourisme dans le cadre du projet de promotion Objectif Découverte Léman. Ou encore cette étude visant à éclairer les réalités et l'ampleur du télétravail parmi les frontalières et frontaliers dans l'Arc jurassien.

Le Canton de Vaud sur la scène fédérale



© JEAN-BERNARD SIEBER

Depuis le 1^{er} novembre 2021, le Conseil d'État est assisté dans ses fonctions par le nouveau chancelier de l'État de Vaud, Aurélien Buffat.

Sur le plan fédéral, le Gouvernement s'engage pleinement pour défendre les intérêts du Canton de Vaud et agit en partenaire attentif avec la Confédération et les autres cantons.

Mobilité: des enjeux majeurs

L'année 2021 a été particulièrement riche en matière de mobilité ferroviaire. En juin, le coup d'envoi officiel des travaux d'agrandissement de la gare de Lausanne a notamment été donné. Toutefois, c'est un autre événement marquant qui a logiquement retenu l'attention des médias et de la population en

novembre: l'affaissement des voies CFF au-dessus du désormais célèbre trou de Tolochenaz. Un incident qui a engendré plus de deux semaines d'importantes perturbations du trafic ferroviaire dont trois jours d'interruption totale. Ces dérangements majeurs ont permis de faire prendre conscience aux autorités fédérales de l'extrême fragilité du seul lien ferroviaire entre Lausanne et Genève.

La mise en avant de la vulnérabilité de la ligne principale lémanique a remis en question la solution empirique actuellement mise en œuvre, à savoir les adjonctions régulières de bouts de troisième

et quatrième voie au tracé historique pour soulager un des axes ferroviaires les plus surchargés du pays. L'autre scénario, privilégié par la stratégie ferroviaire vaudoise adoptée en 2020, revient à construire une nouvelle ligne par étape pour l'horizon 2050. Cette vision permettrait ainsi d'offrir la capacité nécessaire pour garantir la mobilité au sein et à destination de la Métropole lémanique tout en offrant un système ferroviaire fiable. À la suite de cet incident, les Conseils d'État vaudois et genevois, sous l'égide de la Métropole lémanique, ont immédiatement rappelé l'importance de garantir une redondance entre Lausanne et Genève, ce qui implique de réaliser une nouvelle ligne par étape. Des interventions pour soutenir cette solution ont été déposées au Parlement fédéral, avec l'appui de OvestRail. Les Grands Conseils vaudois et genevois ont quant à eux voté à l'unanimité une résolution soutenant cette vision d'avenir pour les rails romands. Enfin, la Conférence des transports de Suisse occidentale a également apporté son soutien à la position valdo-genevoise.

Ces différentes démarches ont infléchi la position du Conseil fédéral. La cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication a donné mandat à la fin de l'année aux CFF et à l'Office fédéral des transports

d'étudier ce scénario dans le cadre du rapport intermédiaire de l'étape d'aménagement ferroviaire PRODES 2035. Un tel changement impliquera cependant un vote des chambres fédérales et un financement complémentaire de mesure « Allaman-Morges : voies supplémentaires ». L'année 2022 sera donc stratégique pour faire avancer la nouvelle ligne Lausanne-Genève et sa première étape entre Morges et Allaman.

Stratégie ferroviaire

En 2020, le Grand Conseil a accordé au Conseil d'État un crédit d'un montant de onze millions de francs permettant de financer les études du projet de développement de l'offre ferroviaire à l'horizon 2050. Les études du premier volet du crédit ont pour objectif d'élaborer le programme cantonal de développement de l'offre ferroviaire à l'horizon 2050, d'ici l'été 2022. Les premiers travaux ont permis d'estimer la demande future sur le réseau ferroviaire en tenant compte des perspectives d'évolution démographique, économique, écologique, technologique et sociétale. Durant le deuxième semestre 2021, plusieurs variantes d'offres ferroviaires ont été générées et comparées. Ces démarches devraient aboutir à un choix de variantes d'offres début 2022.



Sur ce secteur, à la hauteur de Tolochenaz, un affaissement des voies a entraîné une interruption de trafic de trois jours. Cet événement démontre l'importance de réaliser une nouvelle ligne par étape, ce que demandent les gouvernements vaudois et genevois.

© KEYSTONE

Développement ferroviaire

La stratégie d'utilisation du réseau ferroviaire a été validée par le Conseil fédéral. Elle fixe ainsi l'image de référence de l'offre pour tous les types de trafics, conformément au message relatif à l'étape d'aménagement 2035. Des mesures d'optimisation ont été identifiées par les différents cantons de la Conférence des transports de Suisse occidentale. Ceux-ci ont déposé des demandes d'adaptation dans le cadre de la gestion des changements. Ainsi, durant l'année 2021, l'activité s'est concentrée sur des études d'optimisation pour la ligne du Plateau (Lausanne – Berne) et pour la ligne du Simplon (Lausanne – Brigue). Des études ont également été conduites pour s'assurer que les développements prévus entre Lausanne et Genève sont compatibles avec les développements futurs pour la prochaine étape à l'horizon 2045.

Cargo sous terrain

Le transport de marchandises est l'un des volets phares des politiques de mobilité. Le Canton de Vaud a établi le premier rapport de sa stratégie cantonale relative au transport de marchandises à travers un diagnostic des éléments constitutants du domaine et l'identification de cinq orientations stratégiques. Le projet fédéral Cargo sous terrain, qui

prévoit un système de transport souterrain automatisé sur les axes principaux de Suisse, s'inscrit dans l'orientation appelant à favoriser l'innovation et le développement technologique. Afin d'accélérer le déploiement du projet entre Genève et Lausanne, la magistrature vaudoise en charge de la mobilité et son collègue genevois ont décidé de mandater conjointement une étude d'opportunité ayant pour objectif de déterminer le potentiel de Cargo sous terrain dans l'Arc lémanique. Ces travaux ont permis d'évaluer la rentabilité du système, d'identifier la réduction du trafic routier qui en découlerait et de définir l'emplacement préliminaire des puits logistiques en surface et du tunnel en souterrain.

Léman Express

La situation du réseau Léman Express dans le contexte de la pandémie a fait l'objet d'un suivi régulier des autorités organisatrices tant du côté français que du côté suisse. Un monitoring sur la fiabilité du service a été réalisé. Celui-ci a démontré que la ponctualité a eu tendance à s'améliorer durant cette seconde année d'exploitation. La fréquentation a quant à elle évolué favorablement au fil des mois. Toutefois, ce volet demeure une préoccupation majeure à court et moyen terme, à l'instar de ce qui est constaté dans l'ensemble de la branche des transports publics.



Le projet Cargo sous terrain prévoit un transport automatisé de marchandises sous forme de capsules afin de désengorger le trafic routier.



La rénovation de la gare de Lausanne est au cœur des projets de la convention Léman 2030. À l'occasion du premier coup de pioche du chantier, la conseillère d'État Nuria Gorrite a accueilli sur place la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga et le directeur des CFF Vincent Ducrot, accompagnés par le conseiller d'État genevois Serge Dal Busco et la conseillère municipale lausannoise Natacha Litzistorf.

© JEAN-BERNARD SIEBER

Léman 2030

Les cantons de Genève et de Vaud, les CFF et l'Office fédéral des transports ont signé en 2009 une convention relative au développement de l'offre et des infrastructures sur la ligne Lausanne – Genève, appelée « Léman 2030 ». Les projets, réalisés par les CFF, sont financés par la Confédération, avec des contributions des cantons de Genève et de Vaud. Au sein de Léman 2030, le Canton de Vaud soutient et suit les aménagements des nouvelles infrastructures ferroviaires que sont les projets de la gare de Lausanne, de la quatrième voie et du saut-de-mouton entre Lausanne et Renens, ainsi que des gares de Renens et Cully. Depuis janvier 2021, à la demande du Canton de Vaud, Léman 2030 assure le pilotage des projets en lien avec la gare de Morges. Par ailleurs, l'entrée en force du permis de construire pour la modernisation de la gare de Lausanne a permis aux travaux de démarrer en juillet 2021. L'Office fédéral des transports a toutefois menacé de les arrêter en raison de retards dans le traitement des charges au projet. Après plusieurs interventions de la cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines, avec le soutien de la délégation vaudoise aux Chambres fédérales, de OuestRail et de la Conférence des transports de Suisse occidentale, l'Office a pris position en faveur du maintien du planning prévu, avec un démarrage des travaux principaux en août 2022.

CFF immobilier

Fin janvier 2021, les CFF annonçaient devoir renoncer jusqu'en 2025 à nombre de projets urbanistiques et immobiliers, dont celui de la gare de Prilly-Malley, devisé à quelque 250 millions de francs. Motif : plombée par la crise sanitaire, la situation financière des CFF est telle que le plafond d'endettement fixé par le Conseil fédéral est atteint. Le Conseil d'État, en partenariat avec les communes concernées, s'est engagé avec vigueur pour contrer une décision stoppant des projets immobiliers prêts à être construits, d'une importance majeure pour les communes et les régions partenaires et, surtout, des projets économiquement rentables. Le travail mené en coulisses, avec le soutien de la députation vaudoise, a été payant. En accord avec la Confédération, les CFF ont finalement décidé d'aller de l'avant avec les projets prêts à être construits, répondant ainsi à une motion vaudoise demandant de relever temporairement le plafond d'endettement des CFF.

Itinéraires de loisirs

SuisseMobile est un instrument bien connu de bon nombre d'amatrices et d'amateurs d'escapades, qui propose des cartographies d'itinéraires variés. La Direction générale de la mobilité et des routes de l'État de Vaud pilote le maintien et le développement des itinéraires de loisirs SuisseMobile pour



Lausanne est la première ville de Suisse à généraliser la limitation de vitesse à 30 km/h la nuit dans plus de cent vingt de ses rues.

l'ensemble du territoire vaudois. Ce projet national est désormais déployé à travers tous les cantons et a pour but de mettre en avant les plus beaux itinéraires de marche, vélo, VTT, rollers, canoë, randonnée hivernale à pied et raquette, en ski de fond et luge. Une signalisation uniforme et une cartographie numérique permettent de promouvoir une offre touristique locale et durable. En 2021, des améliorations des parcours pédestres ont pu être apportées sur le réseau existant. De plus, un nouveau parcours VTT a été ajouté à l'assortiment. Des solutions pour mieux gérer les déviations vélo causées par les chantiers routiers ont également été mises en place.

30 km/h de nuit

Diminuer les nuisances sonores de la circulation routière, la nuit en particulier, est une mesure de santé publique indispensable en milieu urbanisé, en plus d'être une obligation légale. L'efficacité du 30 km/h nocturne a été démontrée par un test mené par le Canton et la Ville de Lausanne. La Cour de droit administratif et public a rejeté un recours formulé contre cette mesure, au motif qu'elle est proportionnée et permet de réduire les nuisances sonores nocturnes pour trente-trois mille habitants dont les foyers présentent aujourd'hui un dépassement des valeurs limites de nuit. Cette décision a permis le déploiement du 30 km/h de nuit dans plus de cent vingt rues lausannoises et dans une septantaine de communes vaudoises potentiellement

concernées. Le Canton fait figure de pionnier dans sa stratégie d'assainissement du bruit et plusieurs autorités suisses ont manifesté leur intérêt à mettre en œuvre la mesure.

Administration numérique

Nouvelle plateforme politique pour le développement commun de normes et de services de base, Administration numérique suisse doit entrer en vigueur début 2022. Dans cette perspective, la Conférence des gouvernements cantonaux a mis en consultation la convention-cadre de droit public y relative. Dans sa réponse, le Conseil d'État a rappelé la diversité des sensibilités cantonales en matière de numérique et l'importance d'une meilleure représentation des cantons. Ainsi, les stratégies numériques cantonales sont considérées au même titre que les différentes stratégies fédérales. Et la convention-cadre adoptée prévoit une délégation cantonale de cinq représentant-e-s, au sein de l'organe de direction politique, la Confédération et les communes ayant chacune droit à trois sièges. Parmi la délégation cantonale, la Suisse latine dispose de deux sièges qui ont été attribués au ministre jurassien en charge du numérique ainsi qu'à la cheffe du Département vaudois des infrastructures et des ressources humaines. Administration numérique suisse devrait produire des premiers effets tangibles en 2026, sur la base d'un agenda à adopter en 2022 par les gouvernements cantonaux.

Identité électronique

La population suisse a largement rejeté la loi fédérale sur les systèmes d'identification électronique soumise à votation. Le Conseil d'État a soutenu ce référendum et s'est engagé activement dans la campagne. La loi ne reconnaissait pas le rôle central de l'État dans la délivrance des identités électroniques et ne garantissait pas suffisamment la protection des données personnelles. À la suite de ce résultat, convaincu de la nécessité de mettre en place un dispositif avec une identité électronique délivrée par l'État, le Conseil d'État a souhaité être force de proposition pour l'élaboration du nouveau projet de loi. Il a réuni des spécialistes et transmis le résultat de ces réflexions à l'administration fédérale. Parallèlement, la cheffe du département en charge du numérique a également participé au premier Conseil consultatif Suisse numérique consacré au thème de l'identité électronique.

Coordination numérique

La Conférence latine des directeurs du numérique, présidée par la cheffe du Département vaudois des infrastructures et des ressources humaines, a pour ambition d'élaborer et de défendre une vision stratégique commune sur le domaine très large du numérique. La nature des enjeux liés à la sécurité des données ou à la nécessité de prévenir toute fracture numérique rend ces questions éminemment politiques. Après l'échec en votation populaire de la loi e-ID en mars, la Conférence suit avec attention les travaux de préparation du nouveau projet de loi visant à mettre en place une identité électronique délivrée par l'État, cette identité devant permettre à terme à la population ou aux entreprises qui le souhaitent d'avoir un accès aux prestations en ligne des cantons. La notion de souveraineté numérique a également été discutée, dans le cadre des réflexions sur un cloud souverain ou sur un droit à l'intégrité numérique.

Numérisation de la justice

Comme de nombreux domaines, la justice fait face à l'enjeu majeur de la numérisation. Le Canton de Vaud s'implique dans deux projets intercantonaux par l'intermédiaire de l'Ordre judiciaire et du Ministère public vaudois. Le projet Justitia 4.0 a pour objectif de permettre la transmission électronique des actes et écritures aux tribunaux et au Ministère public par les citoyen-ne-s et leurs conseils, et de rendre possible la consultation électronique de leur dossier. Le programme Harmonisation de

l'informatique dans la justice pénale doit permettre aux diverses autorités de la chaîne pénale d'échanger leurs données électroniquement. Ces deux projets ambitieux doivent tenir compte de la diversité des solutions informatiques cantonales. Les solutions trouvées sur le plan national nécessiteront d'importantes adaptations des outils informatiques judiciaires actuellement utilisés dans le canton.

Autodétermination numérique

Le Département fédéral des affaires étrangères, l'Office fédéral de la communication, l'Académie suisse des sciences techniques et l'organisation Swiss Data Alliance ont lancé le réseau national sur l'autodétermination numérique. Les principes de l'autodétermination numérique, qui visent à résoudre le champ de tension entre protection des données personnelles et utilisation innovante de données, sont inscrits dans la stratégie Suisse numérique et dans la politique extérieure numérique de la Confédération. L'objectif du réseau est de mettre en œuvre ces principes. Le Canton de Vaud a participé à son lancement en présentant sa stratégie numérique et en particulier son volet « données ». Il a ainsi pu évoquer sa préoccupation constante face au risque de fracture numérique et sa volonté de mettre en œuvre dans les prochains mois une politique de la donnée.

Prestations en ligne

La Confédération a mis en consultation l'avant-projet de loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités. Son but est de poursuivre le développement et l'amélioration des prestations en ligne des autorités mais également de créer les conditions nécessaires pour la collaboration entre la Confédération, les collectivités et les tiers. Le Conseil d'État s'est opposé à cet avant-projet qui faisait fi de la souveraineté et de l'autonomie cantonale. Celui-ci permettait à la Confédération d'imposer aux cantons l'utilisation de certains services en ligne et des normes techniques, organisationnelles et procédurales pour l'application du droit fédéral. De plus, l'avant-projet entraînait en contradiction avec Administration numérique suisse.

Fiscalité internationale

Plus de cent trente pays, dans le cadre de l'OCDE et de son projet de cadre inclusif, ont arrêté les grandes lignes des nouvelles règles fiscales internationales. La mise en œuvre de ces mesures est prévue dès 2023. En Suisse, des discussions sont en

cours sur la manière dont le pays pourra préserver son attractivité. En vertu des nouvelles règles, la centaine d'entreprises « les plus grandes et les plus profitables » du monde devront payer des impôts sur une partie de leurs bénéfices dans les États où elles réalisent leurs ventes. Il s'agit du premier pilier du projet. Le deuxième pilier prévoit quant à lui une imposition minimale des bénéfices de 15 % au moins. Des discussions sont en cours sur la manière de mettre en œuvre ce nouveau dispositif. Il n'est en effet pas question de se refuser à le faire, puisque cela donnerait le droit à d'autres États de prélever la différence à sa place. Ces nouvelles visent les entreprises très rentables dont le chiffre d'affaires mondial est supérieur à 750 millions d'euros. Les PME et les entreprises de taille moyenne ne sont pas concernées. La Confédération prévoit de présenter un projet coordonné au premier trimestre de 2022. À cette fin, le Département fédéral des finances entretient des contacts étroits avec les cantons, du moins avec ceux qui sont les plus concernés, certains ne l'étant pas directement. Celui de Vaud en fait partie. Son chef du Département des finances et des relations extérieures participe aux travaux de l'organe politique de consultation.

Valeur locative

La valeur locative existe depuis plus de cent ans en Suisse. Après plusieurs tentatives infructueuses, une commission du Conseil des États a remis l'ouvrage

sur le métier et a proposé, avec succès, un projet de suppression de la valeur locative au niveau fédéral et cantonal, sauf pour les résidences secondaires. Selon ce projet, la déduction des intérêts passifs à hauteur de 70 % du rendement imposable de la fortune devrait être possible et les frais d'entretien ne seraient plus déductibles, à l'exception des frais de rénovation énergétique au niveau cantonal, jusqu'en 2050 au plus tard. La commission du National est également entrée en matière, mais en demandant des clarifications, notamment sur les conséquences économiques et financières d'un changement de système. Pour la majorité des cantons, cette réforme apporte plus de problèmes qu'elle n'en résout. Elle complexifierait les opérations de taxation, induirait de fortes baisses de recettes et aurait un fort impact sur les entreprises actives dans l'entretien et la rénovation. Les cantons demandent d'étudier des modèles de réforme alternatifs.

Vaud bénéficiaire

En 2021, avec son indice des ressources à 100,5 %, le Canton de Vaud dépassait le seuil de la moyenne nationale et devenait à nouveau contributeur à la péréquation des ressources à l'instar des cantons de Zurich, Zoug, Bâle, Genève, Nidwald, Obwald et Schwytz, pour une somme de 6,2 millions de francs. Au net, soit en tenant compte de la compensation des charges excessives et de la participation au pot des cas de rigueur, Vaud a perçu 87,7 millions



L'imposition sur la valeur locative est à nouveau au cœur des débats parlementaires. Une initiative déposée par une commission demande la suppression de ce principe fiscal mais les cantons y sont opposés.



La 16^e édition du Club des 100, qui réunit chaque année les responsables des cent plus grandes entreprises contributrices vaudoises, s'est déroulée à Payerne Airport. Dans ce cadre, le conseiller d'État Pascal Broulis a accueilli en tant qu'invitée d'honneur la conseillère fédérale Viola Amherd.

© KEYSTONE

au titre de la péréquation financière. À la fin 2021, l'Administration fédérale des finances a publié les chiffres 2022. Le Canton de Vaud flirte toujours avec la barre des 100 %, mais en étant cette fois légèrement en dessous de la moyenne suisse, avec un indice des ressources de 99,6 %. Ainsi, il touchera 1,18 million pour la péréquation des ressources.

Club des 100

Organisé par le Département des finances et des relations extérieures, le Club des 100 réunit chaque année les responsables des cent plus grandes entreprises contributrices vaudoises. Pour sa 16^e édition qui s'est tenue à Payerne Airport, le conseiller d'État en charge des finances a accueilli en tant qu'invitée d'honneur la conseillère fédérale Viola Amherd, en charge de la défense, de la protection de la population et des sports. Devant un parterre composé des représentant-e-s des grandes entreprises et des milieux économiques, les deux ministres ont évoqué tour à tour les enjeux liés à la sécurité de la Suisse, à la politique d'investissement ainsi que les mesures d'aides financières prises par la Confédération et les cantons dans le cadre de la crise sanitaire. L'environnement incertain, notamment sur la question européenne après l'abandon de l'accord-cadre, a également fait l'objet d'échanges entre les participant-e-s au sujet d'interrogations d'importance en matière de recherche, d'échanges scientifiques ou encore d'approvisionnement électrique.

Nouvelle péréquation

Au terme de la troisième et dernière étape de réduction prévue dans le cadre de la réforme de la péréquation financière de 2020, la valeur cible de la dotation minimale garantie passera de 87,1 % en 2021 à 86,5 % de la moyenne nationale à partir de 2022. En outre, la contribution destinée à la compensation des charges excessives dues à des facteurs sociodémographiques augmentera. Enfin, les cantons à faible potentiel de ressources bénéficieront de paiements visant à atténuer les conséquences de la réforme. Au total, les paiements compensatoires calculés sur cette base atteindront 5,3 milliards de francs en 2022, soit 91 millions de plus qu'en 2021. Les cantons de Schwytz, Saint-Gall et Nidwald enregistrent la plus forte hausse de l'indice des ressources, alors que les cantons d'Obwald, Fribourg et Bâle-Ville accusent la baisse la plus nette. À noter que les effets de la pandémie sur l'économie n'ont pas encore d'influence sur la péréquation, puisque celle-ci se base sur la moyenne des années fiscales 2016, 2017 et 2018.

Accord institutionnel

Fin mai 2021, le Conseil fédéral décidait de mettre un terme aux négociations avec l'Union européenne en vue de la signature d'un accord institutionnel. Il a annoncé que cette décision découlait de divergences substantielles dans des domaines centraux



© JEAN-BERNARD SIEBER

Favoriser la réinsertion professionnelle. Le président de la Confédération Guy Parmelin a inauguré à Gland un nouvel Office régional de placement (ORP) en présence de la conseillère d'État Rebecca Ruiz et de son collègue Philippe Leuba. Le lieu abrite également une agence de la Caisse cantonale de chômage et, depuis juillet 2021, la sixième Unité commune (UC) entre un ORP et deux Centres régionaux sociaux (CSR). La collaboration étroite des entités mentionnées favorise un soutien accru aux demandeurs d'emploi dans un objectif de réinsertion rapide et durable.

de l'accord, relatifs à la protection des salaires, aux aides d'État et aux directives relatives aux droits des citoyennes et citoyens de l'Union. La conclusion d'un accord-cadre devait permettre de mettre en place un mécanisme simple visant à assurer un développement homogène et efficace des accords présents et futurs permettant un accès au marché européen. Les gouvernements cantonaux ont rappelé au Conseil fédéral qu'il était essentiel de garantir un cadre stable aux relations Suisse-UE, de s'investir dans la défense des accords bilatéraux et de mener une réflexion de fond sur la politique européenne. La Conférence des gouvernements cantonaux a ainsi décidé de lancer les travaux à son niveau pour dresser un nouvel état des lieux des relations Suisse-UE. Le blocage des discussions risque de créer de sérieuses tensions par la mise à mal de l'accès facilité au marché européen, par l'absence d'un accord sur l'électricité garantissant une certaine sécurité de l'approvisionnement. Par ailleurs, des chercheuses et chercheurs ainsi que des start-up suisses sont empêchés de participer à des programmes européens de recherche.

Surveillance de la LPP

La tâche de surveillance des fondations relève de la compétence des cantons. La Commission fédérale de haute surveillance de la prévoyance professionnelle ne cesse cependant d'étendre son influence, bien au-delà de la volonté initiale du législateur. Les cantons de Vaud, du Valais, du Jura et de Neuchâtel, membres du concordat qui a donné naissance à l'Autorité de surveillance de la prévoyance professionnelle et des fondations de Suisse occidentale, dénoncent cette volonté. Ils avaient soutenu une motion demandant au Conseil fédéral de garantir l'autonomie des cantons dans son projet de modernisation de la surveillance de l'AVS et du deuxième pilier. En vain, puisque le Conseil fédéral a proposé d'interdire aux cantons d'occuper un siège au sein des organes des autorités de surveillance. Le Conseil d'État s'est opposé à cette disposition, relevant qu'aucun problème de conflit d'intérêt n'a été observé depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi en 2012 et que maintenir un lien institutionnel entre les cantons et les autorités de surveillance s'agissant

d'établissements de droit public créés par eux est opportun. Les sénatrices et sénateurs partagent cet avis. Ils ont refusé d'interdire aux membres des organes de contrôle des autorités régionales de surveillance de siéger au gouvernement cantonal ou d'exercer une fonction dans l'administration publique. Au National, la commission chargée du dossier propose un compromis, appelant à exclure les magistrats qui sont directement en charge des questions relatives au deuxième pilier.

Transparence des primes

Depuis 2016, la Confédération a commencé à réduire peu à peu les informations fournies aux cantons leur permettant d'apprécier la légitimité des augmentations de primes, pour ne plus en donner du tout trois ans plus tard. Une motion a été déposée pour demander de rétablir le droit des cantons d'accéder aux données comptables des assurances, selon les anciens articles de la LAMal qui ont été abrogés lors de la mise en vigueur de la loi sur la surveillance de l'assurance maladie. Elle demande que les cantons puissent donner leur avis aux sociétés d'assurance et à l'autorité de surveillance sur l'évaluation des coûts et sur les tarifs de primes prévus pour leur territoire. Cette disposition est déterminante pour rétablir la confiance et instaurer une saine collaboration. En

outre, ces données sont indispensables pour que les cantons puissent assumer leurs responsabilités et faire leur travail de projection et de planification pour l'ensemble de leur territoire. La motion a finalement été adoptée lors de la session d'automne, contre l'avis du Conseil fédéral.

Financement moniste

Les coûts de la santé donnent lieu à de nombreuses initiatives parlementaires. Celle préconisant un financement moniste et uniforme des prestations de soins entraînerait un changement de paradigme radical. Partant du principe que la distinction entre le financement des prestations en milieu hospitalier et en soins ambulatoires entraîne de fausses incitations, le projet préconise la participation des cantons aux coûts de l'ambulatoire et de l'hospitalier à hauteur d'environ 25,5 %, les prestations étant payées directement aux prestataires et uniquement par les assurances maladie. Aujourd'hui, les soins ambulatoires sont entièrement couverts par les primes, et le stationnaire est financé à 45 % par les assurances et à 55 % par les cantons. Un tel changement n'est acceptable pour les cantons qu'à certaines conditions, dont le contrôle des flux financiers par les cantons ou encore l'intégration des soins de longue durée. Et, dès lors qu'il se trouve en mains exclusives



Une initiative parlementaire préconise un financement moniste et uniforme des prestations de soins. Pour les cantons, ce changement de paradigme devrait, outre les prestations hospitalières et les soins ambulatoires, prendre en compte les soins de longue durée ainsi que les services d'aide et de soins à domicile.

des assureuses et des assureurs, le financement uniforme doit impérativement prévoir des instruments de pilotage de l'offre par les cantons, y compris pour les services d'aide et de soins à domicile. Le Canton de Vaud, comme la Conférence des directrices et directeurs de la santé, s'est opposé au projet tel que présenté. Les cantons ont été auditionnés par la commission du Conseil des États qui poursuivra ses travaux début 2022.

Primes impayées

De nombreuses personnes ne sont pas en mesure de payer leurs frais d'assurance maladie. Dans ce cas, selon la législation actuelle, les cantons doivent verser aux caisses maladie 85 % des primes impayées sans toutefois pouvoir récupérer l'entier de cette somme lorsque l'assuré honore sa dette. Ce mécanisme oblige les cantons à prendre en charge une dette sans pouvoir influencer sur son recouvrement puisque les actes de défaut de biens et les titres équivalents restent entre les mains de la compagnie d'assurance. Une initiative cantonale thurgovienne, que le Conseil d'État a soutenue, a été déposée pour modifier ce fonctionnement. Son principe a été accepté par le Conseil des États et le Conseil national lors de la session d'hiver. Désormais, les cantons auront la possibilité, s'ils le désirent, de prendre en charge 90 % des créances arriérées afin de récupérer l'acte de défaut de biens et de devenir eux-mêmes créanciers.

Coûts de la santé

Freiner l'augmentation des coûts de la santé: tel est l'objectif du projet de révision de la LAMal actuellement en traitement au Parlement fédéral. Si cet objectif est pleinement soutenu, plusieurs mesures, voulues par le Conseil fédéral ou introduites par le Parlement visent plutôt à restreindre la marge de manœuvre des cantons en matière de pilotage et de gestion du système de santé. C'est le cas de l'introduction d'un droit de recours des assurances contre les planifications hospitalières cantonales, et de la volonté de leur permettre de négocier des tarifs avec les prestataires en dehors des conventions approuvées par les autorités. Ou encore en refusant d'introduire, dans les conventions tarifaires cantonales, des mesures visant à mieux gérer les coûts. Les cantons, notamment par le biais de la Conférence des directrices et directeurs de la santé, se sont mobilisés pour appeler les parlementaires à ne pas les priver des outils leur permettant d'accomplir leur mandat constitutionnel, à savoir organiser et piloter le système de santé. Avec un succès mitigé.

Admission des médecins

Instrument indispensable pour maîtriser l'évolution des coûts de la santé, le dispositif sur l'admission des prestataires était attendu depuis plusieurs années. La loi est entrée en vigueur en juillet 2021, pérennisant ainsi la clause du besoin. La loi fédérale sur l'assurance maladie prévoit désormais que le Conseil fédéral peut régler les conditions d'admission pour tous les prestataires dans le domaine ambulatoire par la voie de l'ordonnance. Les modifications y relatives, qui ont pour but d'adapter les conditions d'admission dans le domaine ambulatoire aux exigences requises en matière de formation de base, de formation postgrade et de qualité de la fourniture des prestations, entreront en vigueur en 2022. Les cantons disposent d'un délai pour adapter leur réglementation cantonale aux nouvelles règles sur la limitation de l'admission.

Rente-pont fédérale

La rente-pont fédérale, appelée prestation transitoire, est entrée en vigueur en juillet 2021. Elle permet aux personnes qui arrivent en fin de droit de chômage après 60 ans, et jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite, de bénéficier d'une rente plafonnée, sous réserve de conditions d'assurance et de fortune. La loi est ainsi complémentaire aux mesures fédérales visant à améliorer l'employabilité des seniors et à encourager le potentiel de main-d'œuvre indigène. Dans le canton de Vaud, la gestion administrative de cette nouvelle prestation a été confiée au Centre régional de décisions de Lausanne puisque cette instance gère depuis plusieurs années la rente-pont cantonale. Cela permet d'orienter les personnes concernées directement auprès de la bonne prestation en fonction de leur situation individuelle.

Agenda Intégration Suisse

Intégrer plus rapidement et mieux les réfugié-e-s et les personnes admises à titre provisoire dans le monde du travail et la société est l'objectif de l'Agenda Intégration Suisse, adopté par les cantons et la Confédération. Après l'adoption de cet agenda, des négociations se sont tenues sur les modalités de financement des mesures d'intégration prévues. Le compromis trouvé a été accepté par les cantons, quand bien même certains, dont Vaud, estiment qu'il n'est pas totalement satisfaisant. C'est en particulier le cas du niveau de revenu, trop bas, à partir duquel les cantons ne percevront plus le forfait d'intégration versé par la Confédération. Celle-ci s'est engagée à établir un monitoring à ce sujet, de



© JEAN-BERNARD SIEBER

Le Conseil des États à Avenches. Les sénatrices et sénateurs ont visité le centre de compétences de la Confédération pour les équidés, le Haras national suisse d'Agroscope à Avenches. La délégation a été accueillie dans ce cadre particulier par la conseillère d'État Christelle Luisier Brodard. Au programme de cette journée d'excursion pour les élu-e-s, des échanges et présentations liés à la reproduction chevaline, à la préservation de l'espèce ainsi que des thématiques agricoles plus larges entrant dans le cadre des activités d'Agroscope.

sorte à disposer de chiffres concrets pour envisager une éventuelle adaptation. L'intégration des jeunes arrivé-e-s tardivement en Suisse, pas encore thématisée dans le cadre de l'Agenda Intégration Suisse, fait l'objet d'une évaluation technique. Les cantons estiment que la Confédération doit également les soutenir dans ce domaine. Une motion allant dans ce sens a déjà été adoptée par le Conseil des États.

Aménagement du territoire

Dans sa réponse à la consultation fédérale sur le projet de révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire, le Conseil d'État a salué la volonté de donner des marges supplémentaires aux cantons pour gérer les constructions et installations hors des zones à bâtir. Il a également partagé les préoccupations quant aux risques liés à un bétonnage excessif du territoire. Cependant, le Conseil d'État a considéré que le nouveau projet n'était pas encore abouti. En particulier, l'objectif de stabilisation de l'imperméabilisation du sol et sa mise en œuvre. Enfin, la lutte contre la crise de la biodiversité ne semble

pas suffisamment prise en compte dans le projet de législation, alors qu'il s'agit d'un engagement majeur pour le gouvernement. Par conséquent, si ce dernier soutient les objectifs constitutionnels sur lesquels repose la révision, il a rejeté l'adaptation proposée en l'état.

Lex Koller

Déposée au plus fort de la crise économique découlant de la pandémie, une initiative de la commission des affaires juridiques du Conseil national proposait d'étendre provisoirement le régime de l'autorisation prévu par la lex Koller aux immeubles destinés à une activité commerciale ou professionnelle. En clair, l'initiative demandait la suppression de l'exemption d'autorisation pour l'acquisition d'immeubles commerciaux par des personnes à l'étranger, interdisant toute opération immobilière impliquant une investisseuse ou un investisseur non indigène, quel que soit le domaine de son activité commerciale ou industrielle, y compris lors de l'établissement d'une nouvelle société, et avec une applicabilité rétroactive.

Le Conseil d'État, à l'instar de la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique, a invité à ne pas donner suite à l'initiative qui a finalement été rejetée.

Économie sucrière

Le canton de Vaud est le plus grand producteur de betterave sucrière en Suisse en termes de surface. Soumise à une forte concurrence européenne et menacée par deux maladies, la culture betteravière suisse s'est retrouvée menacée. Fin 2017, pour contrer la chute drastique des prix et préserver la production indigène, le Conseil fédéral décidait de relever la contribution pour les betteraves sucrières de 1800 à 2100 francs par hectare et par an, et d'introduire une protection douanière d'au minimum 7 francs par 100 kg de sucre importé. Le tout pour une période de trois ans. La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national a proposé d'ancrer cette contribution dans la loi. Le Parlement s'est finalement décidé pour une contribution de 2100 francs jusqu'en 2026, avec un complément de 200 francs pour les betteraves cultivées selon les règles de la production biologique ou intégrée.

Bruit excessif

La montagne et les lacets des cols suisses attirent de très nombreux passionné-e-s de la route. De plus en plus d'automobilistes ou de motocyclistes

effectuent des circuits sur les routes des cols, créant des nuisances sonores qui affectent la faune, la flore et la population voisine. Pour limiter ces comportements, le Service des automobiles et de la navigation et les polices vaudoises ont intensifié leur collaboration et renforcé les contrôles routiers aussi bien en secteurs de campagne ou en montagne qu'en zones urbaines. Un dispositif automatique de mesure du bruit a également été installé dans plusieurs communes. En parallèle, les mesures administratives ont été également durcies pouvant aller jusqu'à la saisie immédiate du véhicule et à la destruction des pièces non homologuées. Au-delà de ces mesures, les cantons ne disposent d'aucun moyen légal pour sanctionner plus durement ces comportements. Une interpellation a été déposée pour demander au Conseil fédéral s'il entendait se doter d'outils législatifs afin que ces circuits inutiles puissent être déclarés illicites, et ainsi aider les cantons à combattre ces rodéos routiers. Dans sa réponse, le Conseil fédéral a déclaré que les dispositions légales actuelles indiquaient déjà que les conductrices et conducteurs doivent veiller à ne pas incommoder la population riveraine, notamment par le bruit.

Feux bleus

Il n'est pas rare que des agent-e-s de police soient condamné-e-s pour excès de vitesse ou absence de signaux d'avertissement à la suite d'interventions dans le cadre de courses urgentes officielles. Avec



Devant l'augmentation des circuits routiers dans les cols, qui créent des nuisances, la police cantonale souhaite des outils législatifs fédéraux plus contraignants, en sus du renforcement des contrôles et du durcissement des mesures administratives. Le Canton a soutenu une interpellation qui allait en ce sens pour sanctionner ces comportements. Le Conseil fédéral n'a pas donné suite à cette demande.

l'élargissement des zones 30 km/h, cette problématique devient encore plus délicate. La police cantonale a relevé que la jurisprudence actuelle avait potentiellement pour effet d'empêcher la police de procéder à des interpellations de personnes en fuite. En effet, la justice apprécie le devoir de prudence en fonction des circonstances connues lors du jugement et non celles qu'avait à affronter l'agent-e dans l'urgence et en fonction de sa propre appréciation des faits. Une initiative parlementaire visant à modifier la loi sur la circulation routière, afin que les professionnel-le-s de voitures à feux bleus soient jugé-e-s en fonction des circonstances qui les ont décidé-e-s à intervenir, a été adoptée au Parlement. Elle doit désormais être concrétisée dans le cadre de la révision de la loi sur la circulation routière récemment adoptée par le Conseil fédéral.

Amendes d'ordre

Dépassement modeste de vitesse, oubli de payer le parking... Ces contraventions sont punies dans le cadre d'une procédure simplifiée débouchant sur une peine pécuniaire: les amendes d'ordre. Totalement révisée en 2016, la loi sur les amendes d'ordre prévoit que l'agent-e qui verbalise indique son nom et son prénom sur l'amende infligée. Jusqu'alors, seule la précision du corps de police et la signature de l'agent-e étaient nécessaires. La nouvelle disposition a été introduite sans consulter les cantons. Ceux-ci se sont mobilisés, notamment par la Conférence latine des chefs de départements de justice et police, pour sensibiliser aux risques que cette nouvelle pratique engendre pour la sécurité du personnel concerné. Les cantons latins ont soutenu une motion demandant de remplacer l'obligation d'indiquer le nom par celle de n'y mentionner que le numéro de matricule. Cette pratique permet d'identifier l'agent-e tout en lui garantissant une protection adéquate. La motion a été adoptée par les deux Chambres à une large majorité.

Code de procédure pénale

La révision du code de procédure pénale vise à améliorer l'efficacité des procédures et transférer dans la loi des éléments de la jurisprudence du Tribunal fédéral. Certaines dispositions prévues par le Conseil fédéral ou introduites par le Parlement ne contribuent cependant pas à atteindre les améliorations souhaitées. Elles apparaissent au contraire problématiques en ce sens qu'elles complexifient ou entravent les procédures pénales et, dans bien des cas, induisent d'importantes charges supplémentaires pour les autorités pénales et, partant, pour

les cantons. Il en va ainsi de cet article appelant à aligner les tarifs d'une défense d'office, payée par les contribuables, sur ceux versés en cas de défense privée. Lors de la session d'hiver, le Conseil des États a rejeté la libéralisation des tarifs des avocat-e-s commis-e-s d'office. Le dossier retourne au Conseil national.

Titres de séjour

Conformément à la mise en œuvre d'un programme fédéral, le Canton n'émet plus, depuis juillet 2021, ni titres de séjour ni permis frontaliers sur support papier pour les ressortissant-e-s de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange. Ce changement implique l'enregistrement de données d'identité cantonales au Centre de biométrie situé à Lausanne pour les titulaires des nouveaux titres de séjour, ce qui représente un important défi logistique. L'affluence annuelle devrait doubler pour atteindre deux cent mille visiteurs; la gestion des convocations et de la facturation des émoluments constitue aussi un enjeu informatique.

Stratégie Égalité 2030

L'axe principal de la stratégie Égalité 2030 du Conseil fédéral est la participation des femmes et des hommes de façon égalitaire à la vie économique, familiale et sociale, tout en bénéficiant de la même sécurité sociale, dans un environnement sans discrimination ni violence. Dans la continuité de cette stratégie, le Conseil d'État a identifié des mesures relatives à la vie professionnelle et au thème de la discrimination. L'objectif est de développer et soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Administration cantonale et dans le canton. L'État se devra notamment de valoriser les années consacrées à l'éducation des enfants par ses employé-e-s, soutenir l'inclusion de plus de femmes dans les comités de recrutement ou encore poursuivre le contrôle de l'égalité salariale de ses employé-e-s et de celles et ceux des entités subventionnées ou ayant bénéficié d'un marché public. Par ailleurs, le Conseil d'État souhaite poursuivre son soutien à l'augmentation de l'offre de places d'accueil de jour des enfants.

Égalité dans les entreprises

Une initiative cantonale vaudoise, acceptée à l'unanimité par le Grand Conseil, demandait à l'Assemblée fédérale d'autoriser les cantons à contrôler le respect du principe d'égalité de traitement des salaires

entre les femmes et les hommes, et de sanctionner celles et ceux qui y contreviennent. Le Conseil des États, comme le Conseil national en 2020, a refusé cette initiative. La commission du Conseil national avait en revanche décidé d'élaborer elle-même une autre initiative exigeant des employeuses et employeurs qu'ils communiquent à la Confédération les résultats de leur analyse de l'égalité des salaires. Le Conseil national a accepté de donner suite à l'initiative élaborée par sa commission, mais il n'a pas été suivi par le Conseil des États.

Emploi des adultes

La démarche nationale Formation professionnelle 2030 engage les trois partenaires de la formation professionnelle : la Confédération, les cantons, via la Conférence des directrices et directeurs de l'instruction publique, et les organisations du travail. Plusieurs projets sont lancés pour renforcer la formation professionnelle des jeunes et des adultes. L'un d'eux a pris son envol en 2021, spécialement dans le canton de Vaud retenu comme canton test : Viamia. D'abord lancée comme expérience pilote financée par la Confédération et les cantons, Viamia est destinée aux adultes dès 40 ans désireux de dresser un bilan de leur parcours en vue d'une réorientation. Les métiers évoluant de plus en plus vite, les personnes actives doivent pouvoir identifier à temps les changements professionnels à venir et les besoins de formation continue pour se maintenir sur le marché du travail. Viamia est donc un levier pour une formation tout au long de la vie et vise à renforcer le potentiel d'employabilité de la main-d'œuvre vaudoise tout en contribuant à prévenir le chômage. En ce sens, il décline le volet du Programme de législation 2017-2021 du Conseil d'État qui prévoit le renforcement de la formation des adultes.

Cinéma suisse

Face à de nombreuses productions cinématographiques étrangères, le cinéma suisse doit être encouragé et soutenu. En ce sens, le message culture 2021-2024 du Conseil fédéral inclut une obligation pour tous les services offrant du streaming ou de la vidéo à la demande sur le territoire suisse d'investir 4 % de leur chiffre d'affaires dans le cinéma suisse ou, à défaut, de se soumettre à une taxe. Ces affectations ont pour but de dynamiser les investissements pour augmenter et diversifier la production audiovisuelle suisse. Ceci permet par exemple d'assurer un large financement de nouvelles séries en Suisse romande, région qui attire moins de financements que la Suisse alémanique du fait

de la taille réduite de ce marché. Si le pourcentage a fait l'objet de discussions et de divergences entre les parlementaires, le principe a été approuvé tant par le Conseil national que le Conseil des États dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques. Le Conseil d'État a milité en faveur de cette pratique. Un référendum a toutefois été lancé.

Approvisionnement électrique

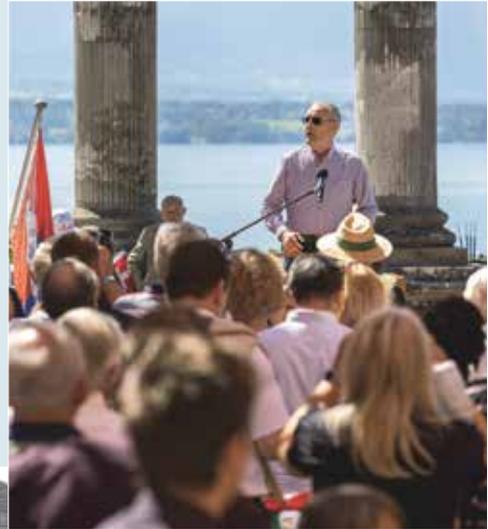
Assurer un approvisionnement en électricité suffisant à la population, notamment en période hivernale, est un enjeu crucial qui le deviendra encore davantage ces prochaines années. L'arrêt des négociations avec l'Union européenne pour un accord-cadre a fragilisé la position suisse dans ce domaine. Pour faire notamment face à ces enjeux, le Conseil fédéral a présenté son projet de révision commun de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité dont l'étude en commission a débuté. Le Conseil d'État suit attentivement ce dossier et milite pour un soutien accru aux énergies renouvelables, ceux prévus n'étant pas assez élevés pour atteindre les objectifs climatiques. Il soutient également la mise en place de mécanismes incitatifs pour des stratégies incitatives de stockage d'énergie afin de prévenir une possible pénurie en période hivernale. Le Conseil d'État s'oppose, enfin, à la libéralisation du marché de l'électricité prévue dans cette révision globale.

Traitement des eaux

Le Canton fait de la qualité de ses eaux superficielles une priorité. Celle-ci s'est améliorée grâce aux importants efforts réalisés dans l'assainissement urbain et au niveau agricole. Pour répondre aux nouvelles dispositions de la loi sur la protection des eaux entrée en vigueur en 2016, le Canton a adopté une stratégie sur le traitement des micropolluants, qui implique d'importants investissements et prévoit seize pôles de traitement régionaux, couvrant les eaux usées de 90 % de la population. Elle permet de répondre aux objectifs de la loi d'ici à 2035. Or une motion fédérale demande d'étendre à toutes les stations d'épuration les mesures pour éliminer les micropolluants, faisant fi des récentes dispositions légales et des mesures prises par les cantons pour s'y conformer. À la suite de la réaction de plusieurs cantons de Suisse occidentale, la motion a été modifiée pour que seules les stations d'épuration dont le déversement des eaux usées impacte globalement la qualité des eaux soient concernées par les nouvelles normes. Ceci permet aux cantons d'agir dans la continuité des mesures déjà prises.

Présidence vaudoise de la Confédération

Le Conseil fédéral en terres vaudoises. Comme il en est de coutume, le président de la Confédération Guy Parmelin a organisé la traditionnelle course d'école du Conseil fédéral sur ses terres, dans le canton de Vaud, où il a été accueilli par le Conseil d'État. Au cours de cette excursion de deux jours, les ministres fédéraux ont notamment visité un domaine viticole qui abrite un cloître du XIV^e siècle à Concise puis une manufacture horlogère dans la vallée de Joux, ainsi que le Grand Chalet Balthus, plus grande maison en bois du pays et inscrit comme bien culturel suisse d'importance nationale, à Rossinière. Cette escapade en terre vaudoise s'est achevée par une rencontre avec la population à Nyon.



© JEAN-BERNARD SIEBER



© JEAN-BERNARD SIEBER

Le Canton de Vaud honore le président de la Confédération.

Le Canton de Vaud a reçu en septembre 2021 le président de la Confédération Guy Parmelin. La délégation a été accueillie en gare de Lausanne par les membres du Conseil d'État. Les invité-e-s se sont ensuite rendu-e-s pour la partie officielle au Musée cantonal des Beaux-Arts. Une visite des collections du musée a également été organisée.



© JEAN-BERNARD SIEBER



© JEAN-BERNARD SIEBER

Covid-19

Le Canton de Vaud face à la pandémie



La mise en place du plan cantonal de vaccination a fait l'objet d'une organisation sans précédent. Elle a pleinement mobilisé les services de la conseillère d'État en charge de la santé Rebecca Ruiz, en collaboration avec les partenaires de la protection de la population, sous la responsabilité de la conseillère d'État Béatrice Métraux.

© KEYSTONE

Pour la deuxième année de suite, la gestion de la crise sanitaire, les réponses qu'elle a appelées sur le plan des mesures de protection de la population, de l'organisation de la prise en charge des malades, des aides économiques aux personnes et aux entreprises ont fortement impacté les activités de relations extérieures du Conseil d'État et de son administration. Le besoin d'échanger, de trouver des solutions pragmatiques et coordonnées là où cela fait sens a conditionné les relations que le Canton de Vaud a entretenues avec les autres cantons, la Confédération ainsi qu'avec la France voisine. À noter que ces échanges et interactions, les incidences de la pandémie et de la mise en œuvre des dispositions prévues par la loi sur les épidémies sur le fonctionnement de nos institutions ont fait l'objet d'une enquête commandée par la Conférence des gouvernements cantonaux dont les contours sont présentés ci-après.

Campagne de vaccination

Deuxième année marquée par la pandémie, 2021 a commencé par le déploiement de la vaccination selon les priorités fixées par l'Office fédéral de la santé publique. La campagne de vaccination s'est ainsi faite progressivement, elle a d'abord été menée auprès des personnes les plus vulnérables, pour s'ouvrir ensuite à la totalité de la population, par groupes d'âge. Au rythme de livraison de doses, Pfizer puis Moderna, les vaccins ont été administrés dans les EMS et autres institutions apparentées

par des équipes mobiles, qui se sont dans un deuxième temps déployées sur l'entier du territoire vaudois pour offrir une vaccination de proximité, ainsi que dans les centres de vaccination mis sur pied pour cette campagne. Le réseau a enfin été complété par les pharmaciens et cabinets médicaux.

Coordination sanitaire

La cheffe du Département de la santé et de l'action sociale, par son rôle de vice-présidente de la Conférence suisse des directrices et directeurs de la santé, a eu de nombreux et réguliers contacts avec le Département fédéral de l'intérieur. La coordination de la gestion de la pandémie s'est également effectuée au sein de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales. Le médecin cantonal a quant à lui participé aux fréquentes séances de coordination via la Conférence des médecins cantonaux romands, mais également au niveau fédéral en lien avec la campagne de vaccination et l'Office fédéral de la santé publique. Finalement, une coordination entre cantons limitrophes s'est effectuée avec le Valais et Fribourg afin de définir les règles de vaccination dans les hôpitaux intercantonaux.

Coordination de crise

L'État-major cantonal de conduite a poursuivi la direction du plan d'organisation en cas de catastrophe ORCA déclenché en 2020 par le Conseil d'État. Il a notamment coordonné le

contrôle des différentes mesures populationnelles et assumé la direction et l'exploitation des centres de vaccination de masse. Sur le plan intercantonal, une coordination romande des chef-fe-s d'état-major cantonaux de conduite, comprenant les cantons de Neuchâtel, du Jura, de Fribourg, du Valais et de Genève, a été assurée en continu, afin de garantir une vision commune et la cohérence des mesures prises.

Collaboration hospitalière

Les directeurs généraux des cinq hôpitaux universitaires de Suisse se sont réunis en mai 2021 pour tenir une conférence de presse commune. Lors de ce bilan à la suite de la deuxième vague, les hôpitaux universitaires ont pu détailler leur rôle face à la pandémie, les contours de l'engagement de leur personnel, mais également la mobilisation des infrastructures de pointe. La gestion de la pandémie dans les hôpitaux universitaires a bénéficié d'une organisation et de collaborations empreintes de solidarité entre établissements. Le CHUV a assuré la coordination de l'ensemble des lits de soins intensifs au niveau cantonal, mais également pour toute la Romandie, en lien constant avec la centrale de coordination nationale. Ainsi, le système de santé suisse a pu être maintenu à flot, en évitant la surcharge des structures hospitalières du pays.



Aides culture prolongées

Les soutiens au secteur culturel, particulièrement fragilisé par la crise, se sont poursuivis malgré la reprise progressive de ses activités. Aux mesures de soutien prévues par la loi Covid-19 sous forme d'indemnisation financière se sont ajoutées des contributions pour les entreprises désireuses de se transformer ou de s'adapter aux circonstances actuelles. La deuxième phase de l'ordonnance Covid-19, financée de manière paritaire par la Confédération et le Canton, s'est poursuivie jusqu'à fin 2021. Le bilan intermédiaire à fin août 2021 établissait un octroi de près de 11,5 millions de francs d'indemnisations et de 6 millions de francs pour les projets de transformation.

Soutien aux transports publics

Les transports publics sont des prestataires essentiels de la mobilité du pays, dont la desserte de base doit être maintenue même en situation de crise, notamment au cours d'une pandémie. Les soutiens extraordinaires, tant au niveau fédéral que cantonal, pour financer les pertes de l'année 2020 ont permis de



résoudre de manière adéquate et efficace les pertes financières auxquelles l'ensemble du secteur a été confronté. L'exploitation des diverses lignes a pu ainsi être maintenue et la santé financière des entreprises de transport garantie. Le soutien fédéral a nécessité plusieurs coordinations, notamment en faveur du trafic local, entre les cantons et la Confédération afin de trouver une solution, adapter le cadre légal et modifier des instruments de financement.

Soutien économique

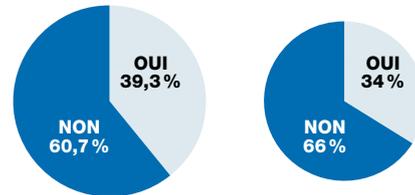
La situation épidémiologique a nécessité des mesures exceptionnelles principalement au cours du premier semestre 2021. En raison de fermetures, de restrictions de capacité ou de conditions spéciales pour entrer sur le territoire, de nombreux acteurs des domaines du tourisme, de la restauration ou encore de l'événementiel ont de nouveau été durement touchés en 2021. Comme en 2020, des mesures de soutien économique ont de nouveau été mises en œuvre. Ce soutien économique au sens large pour les entreprises comprend un large panel de mesures comme les aides de cas de rigueur, le fonds de soutien à l'industrie, les cautionnements de prêts Covid pour les start-up ainsi que les aides pour les apprentis, les loyers commerciaux ainsi que l'opération Welcome. Depuis le début de la crise sanitaire, ce sont quelque six cents millions de francs qui ont été octroyés par le Canton au titre de soutien économique.

Coordination scolaire

La mise en place de mesures sanitaires coordonnées au niveau romand et national a permis de remplir les objectifs d'enseignement à l'école obligatoire et de formation dans les filières de formation professionnelle, de type gymnasial, ainsi que dans les écoles supérieures et professionnelles. L'enseignement en présentiel, un objectif prioritaire que le département en charge de la formation a toujours défendu dans les instances intercantionales, a pu être assuré. Les examens de fin de scolarité obligatoire, de cursus gymnasial et les procédures de qualification de fin d'apprentissage se sont déroulés autant que possible de manière ordinaire. Lorsque des solutions de rechange étaient nécessaires, le Canton de Vaud a collaboré avec la Confédération et les partenaires de la formation professionnelle pour y remédier. Ces mesures ont permis aux personnes en formation d'obtenir une certification pleinement reconnue leur permettant d'entrer sur le marché du travail ou d'entamer des études tertiaires.

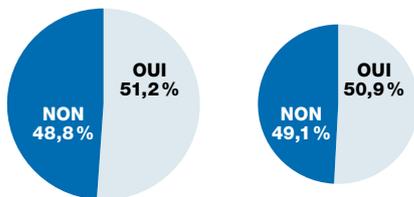
Votations fédérales 2021

Initiative populaire « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique »



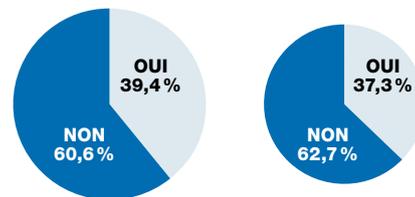
Le 13 juin, le peuple suisse a **rejeté** l'initiative à 60,7%.
Le canton de Vaud l'a **rejetée** à 66%.

Initiative populaire « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage »



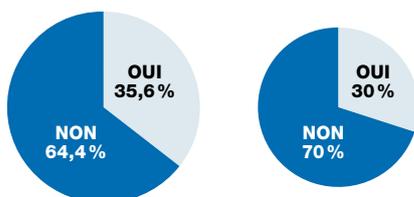
Le 7 mars, le peuple suisse a **accepté** l'initiative à 51,2%.
Le canton de Vaud l'a **acceptée** à 50,9%.

Initiative populaire « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse »



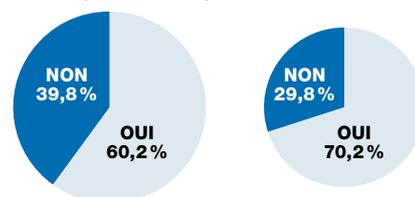
Le 13 juin, le peuple suisse a **rejeté** l'initiative à 60,6%.
Le canton de Vaud l'a **rejetée** à 62,7%.

Loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE)



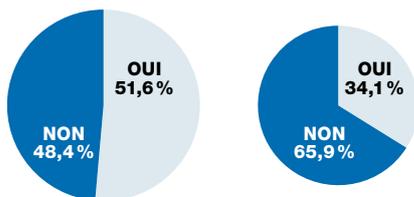
Le 7 mars, le peuple suisse a **rejeté** le projet à 64,4%.
Le canton de Vaud l'a **rejeté** à 70%.

Loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de Covid-19 (loi Covid-19)



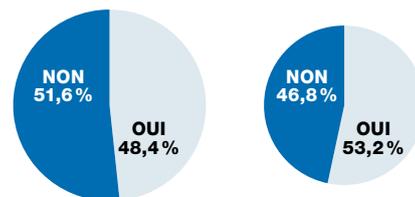
Le 13 juin, le peuple suisse a **accepté** le projet à 60,2%.
Le canton de Vaud l'a **accepté** à 70,2%.

Arrêté fédéral portant approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie



Le 7 mars, le peuple suisse a **accepté** le projet à 51,6%.
Le canton de Vaud l'a **rejeté** à 65,9%.

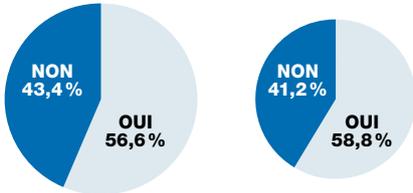
Loi fédérale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (loi sur le CO₂)



Le 13 juin, le peuple suisse a **rejeté** le projet à 51,6%.
Le canton de Vaud l'a **accepté** à 53,2%.

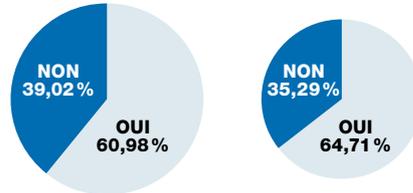
Source: Répertoire chronologique des votations populaires – Chancellerie fédérale.

Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT)



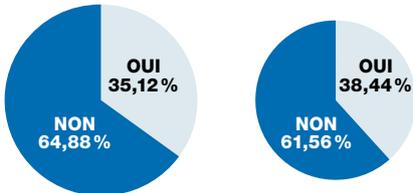
Le 13 juin, le peuple suisse a **accepté** le projet à 56,6%.
Le canton de Vaud l'a **accepté** à 58,8%.

Initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts » (Initiative sur les soins infirmiers)



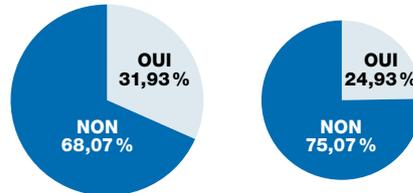
Le 28 novembre, le peuple suisse a **accepté** l'initiative à 64,98%.
Le canton de Vaud l'a **acceptée** à 64,71%.

Initiative populaire « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital » (Initiative 99 %)



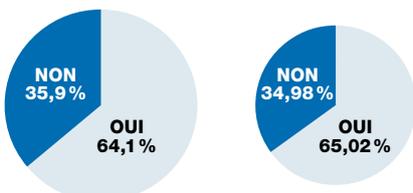
Le 26 septembre, le peuple suisse a **rejeté** l'initiative à 64,88%.
Le canton de Vaud l'a **rejetée** à 61,56%.

Initiative populaire « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort » (Initiative sur la justice)



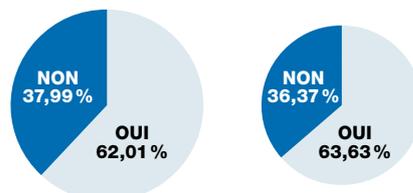
Le 28 novembre, le peuple suisse a **refusé** l'initiative à 68,07%.
Le canton de Vaud l'a **refusée** à 75,07%.

Modification du code civil suisse (Mariage pour tous)



Le 26 septembre, le peuple suisse a **accepté** le projet à 64,1%.
Le canton de Vaud l'a **accepté** à 65,02%.

Modification de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de Covid-19 (Loi Covid-19)



Le 28 novembre, le peuple suisse a **accepté** le projet à 62,01%.
Le canton de Vaud l'a **accepté** à 63,63%.

Le Canton de Vaud sur la scène intercantonale



Porté par les ministres vaudois et genevois en charge du territoire, Christelle Luisier Brodard et Antonio Hodgers, le quatrième projet d'agglomération du bassin de vie transfrontalier du Grand Genève, pour la période 2024-2027, a été déposé à Berne. Il est composé d'un plan d'investissement de cinq cent vingt millions de francs en faveur de la mobilité.

Projets d'agglomérations

Le canton de Vaud compte cinq projets d'agglomération sur son territoire et participe activement à l'ensemble de ceux-ci. Outils de planification territoriale, ils ont pour but d'assurer le développement harmonieux et durable des espaces concernés en matière d'urbanisation et de mobilité ainsi que de préservation du paysage, de l'environnement et des ressources. Entre juin et septembre 2021,

trois agglomérations sises tout ou partie sur le territoire vaudois ont déposé un projet de quatrième génération auprès de la Confédération. Il s'agit de d'AggloY dans la région yverdonnoise, du Grand Genève et de Chablais Agglo. Dans les deux derniers cas, les représentant-e-s du Canton du Vaud ont participé à l'élaboration du projet de quatrième génération conjointement avec leurs partenaires valaisans et genevois.

Grand Genève

En juin 2021, les cantons de Vaud et de Genève ont déposé le quatrième projet d'agglomération du bassin de vie transfrontalier du Grand Genève, en compagnie des partenaires français. Ce document propose à la Confédération un plan d'investissement en faveur de la mobilité, à hauteur de quelque cinq cent vingt millions de francs pour la période 2024-2027. Afin de répondre aux exigences fédérales, le projet ne propose que des mesures dont le degré de maturité a été jugé suffisant, la priorité étant donnée à la réalisation des mesures présentées notamment dans la dernière génération de projets d'agglomération en 2016. Ces mesures retenues, comme celles liées à la future extension de la gare de Cornavin à Genève, affirment le rôle central des infrastructures de transports publics et des mobilités douces pour répondre aux défis quotidiens du territoire, tout en préservant les ressources naturelles. Concernant la partie vaudoise du Grand Genève, trois mesures font l'objet d'une demande de contribution fédérale pour un montant d'investissement total de presque quarante-cinq millions de francs.

Chablais Agglo

Le projet d'agglomération du Chablais, qui rassemble six communes valaisannes et vaudoises, fait l'objet d'une révision. Celle-ci, validée par le Conseil d'État et l'ensemble des partenaires en septembre 2021, a pour but d'accentuer l'effort en matière de report modal de la voiture vers les autres modes de transport. Dans ce projet de quatrième génération, l'accent est en outre mis sur des mesures liées à l'urbanisation, la mobilité et l'environnement. Dans ce cadre, Chablais Agglo sollicite un cofinancement fédéral pour un coût total de septante millions de francs pour les mesures dont la réalisation doit débiter à partir de fin 2023. Quatorze mesures se situent sur sol vaudois et trois mesures portent sur l'ensemble de l'agglomération. Le solde est constitué des mesures sur sol valaisan uniquement.

Hôpital Riviera-Chablais

Les travaux d'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'institution se sont poursuivis en 2021. Le projet de régularisation des garanties a été accepté tandis que la nouvelle convention intercantonale a été ratifiée par les deux Parlements. En contrepartie, ces derniers avaient demandé à l'hôpital de présenter un plan de retour à l'équilibre financier de son exploitation à l'horizon 2026. Ce plan fait l'objet d'un suivi régulier par

le Département de la santé et de l'action sociale, par les commissions des finances des deux cantons ainsi que par la Commission interparlementaire de contrôle. Les Conseils d'État respectifs ont nommé sur la base de la nouvelle convention leurs représentants. Ainsi, le conseil d'établissement siège dans sa nouvelle composition depuis cette année et un nouveau directeur général a été nommé.

Hôpital intercantonal de la Broye

L'entrée en fonction du nouveau directeur général en juillet 2021 a marqué la fin du processus de remaniement de la gouvernance de l'institution. Son arrivée fait suite à la nomination de nouveaux représentants des deux cantons au conseil d'établissement fin 2020, à la suite d'un audit mené par le tandem de cantons. En outre, l'établissement a débuté l'élaboration d'un plan stratégique qui permettra de mieux définir les missions nécessaires à la région de la Broye et de dimensionner le projet de nouvel hôpital en fonction de cette réalité. Par ailleurs, de longues négociations avec l'association des communes propriétaires de la parcelle ont permis d'aboutir à un accord pour le transfert des biens à l'Hôpital intercantonal de la Broye.

Cybersanté

Le dossier électronique du patient est un élément central du développement de la cybersanté. Les travaux préparatoires au niveau du Canton de Vaud et de ses partenaires ont contribué à deux avancées majeures. En premier lieu, l'association CARA, créée par les cantons de Vaud, Fribourg, Genève, Jura et Valais pour mettre en œuvre la numérisation du système de santé, a obtenu la certification pour proposer un dossier électronique à la population des cantons concernés. En second lieu, le Canton propose gratuitement à ses concitoyen-ne-s la VaudIDSanté, une identité électronique certifiée garantissant la protection des données, sous la souveraineté de l'État. Cette identité participe à la sécurité des données sensibles en identifiant formellement l'utilisatrice ou l'utilisateur lors de transactions sur internet. L'implémentation du dossier électronique se fera de manière progressive. Il s'agit de faire adhérer suffisamment de professionnel-le-s et de mener des expériences pilotes, avant de procéder à de nouvelles inscriptions des patient-e-s. Le Canton entend, dans un premier temps, mettre un accent sur la prise en compte des besoins des personnes souffrant de pathologies chroniques et celles présentant des besoins médicosociaux complexes.



Journée intercantonale des proches aidant-e-s. La conseillère d'État Rebecca Ruiz présente, en compagnie du directeur de la Direction générale de la cohésion sociale Fabrice Ghelfi, les actions prévues à l'occasion de la Journée intercantonale des proches aidant-e-s, qui a lieu chaque année fin octobre. Neuf cantons sont associés pour l'organisation de cette journée qui vise à mettre en lumière et apporter plus de reconnaissance à la contribution des proches aidant-e-s. En 2021, la nouvelle loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches a par ailleurs permis une avancée pour apporter un meilleur équilibre entre ces deux fonctions avec des congés payés supplémentaires prévus. Au niveau vaudois, les prestations de soutien aux proches aidants ont été renforcées suite aux retours de la consultation sur le rapport «Pour une reconnaissance des proches aidantes et des proches aidants».

Projet Reformer

Réguler la démographie médicale en fonction des besoins et contrer le déséquilibre entre le nombre de médecins de premiers recours et les médecins spécialistes est un enjeu majeur pour assurer un système de santé performant. Le projet Reformer a pour objectif de répartir les places de formation médicale postgraduée entre les différents établissements formateurs en Suisse romande, d'orienter les médecins en formation dans les disciplines et d'équilibrer les ressources médicales entre les hôpitaux et les régions. Initié par la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales, Reformer représente un outil de pilotage qui complète avantageusement l'instrument de régulation offert aux cantons à la suite de la modification de la loi fédérale

sur l'assurance maladie relative à la limitation de l'admission des médecins à pratiquer. Les cantons romands pourront ainsi réguler toute la chaîne de la formation postgraduée des médecins jusqu'à leur installation dans les régions en fonction des besoins.

Commerce et vente

Les apprentissages des métiers du commerce et de la vente doivent être valorisés. En ce sens, la révision des formations aux métiers du commerce et de la vente est à bout touchant. Le Canton de Vaud participe aux travaux au sein de l'organe national de coordination chargé de l'accompagnement de la révision des textes. Associé au Canton de Zurich, Vaud s'est engagé au sein de l'organe national de coordination pour faire évoluer le contenu des

ordonnances du commerce sur trois points clés : la date de mise en vigueur repoussée à 2023, le choix linguistique pour que tous les élèves aient deux langues étrangères dont une langue nationale à leur cursus, et l'assouplissement des conditions de stages. Ce dernier point permettra de maintenir le modèle 3+1 (trois ans d'école et un an de stage) dans notre canton. Cette réforme représente toutefois un défi majeur qui impliquera la poursuite des discussions avec tous les partenaires et les cantons.

Gymnase de la Broye

À Payerne, le gymnase intercantonal de la Broye est un symbole de la collaboration intercantonale entre les cantons de Vaud et Fribourg. Le site accueille depuis 2005 les gymnasiennes et gymnasiens de la Broye vaudoise et fribourgeoise dans une région où la croissance de la population est constante. Son extension, inaugurée en octobre 2021, illustre la volonté des autorités de s'adapter de manière proactive à la croissance de la filière gymnasiale et d'offrir des conditions de formation optimales aux élèves. Prévue à l'origine pour accueillir 850 élèves, la réalisation augmente la capacité globale à 1500 places. Le programme comporte la création de vingt-cinq nouvelles salles de classe, une salle de sport, un nouveau parking et une nouvelle entrée principale. Une attention particulière a été accordée à l'intégration du projet dans le quartier, à

l'amélioration de l'accessibilité pour les piétons et les cyclistes ainsi qu'à la mise en place d'installations permettant de produire de l'énergie renouvelable.

Réforme de l'école de maturité

Placés sous la conduite de la Conférence suisse des directrices et directeurs de l'instruction publique et du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche, les travaux pour la double révision de l'ordonnance et du règlement de reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale se sont poursuivis. Cette réforme entend préserver la qualité de la formation et garantir à long terme l'accès sans examen aux études universitaires et polytechniques. L'année 2021 a vu quatre groupes de projets, auxquels participent plusieurs enseignantes et enseignants vaudois, déposer leur rapport au printemps. La phase politique du processus s'ouvrira en 2022. Les décisions sur la révision des textes réglementaires de la maturité gymnasiale devraient être prises pour que ceux-ci entrent en vigueur à la rentrée scolaire d'août 2023, mais avec des délais de mise en œuvre encore à déterminer.

Accord universitaire

En 2021, le Conseil d'État a soumis au Grand Conseil un nouvel accord intercantonal universitaire, qui l'a ratifié. Celui-ci avait été adopté en 2019

Les ministres vaudois, Cesla Amarelle et Pascal Broulis, et fribourgeois, Jean-François Steiert et Jean-Pierre Siggen s'échangent les cartes d'accès aux nouveaux bâtiments du gymnase intercantonal de la Broye, lors de l'inauguration de son extension.



© ALAIN WICHT/LA LIBERTÉ

Lors d'une conférence de presse dédiée, la conseillère d'État Cesla Amarelle et son homologue zurichoise en charge de la formation Silvia Steiner ont présenté le nouveau projet commun des deux cantons en matière d'échanges linguistiques scolaires.



© DGEF

par l'assemblée plénière de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique. Il entrera en vigueur en 2022. Sa fonction est de déterminer les contributions financières que les cantons doivent verser pour leur contingent étudiant dans une université extracantonale. La compensation des charges entre les cantons garantit aux étudiantes et étudiants l'égalité d'accès à toutes les hautes écoles universitaires cantonales. Elle contribue ainsi à coordonner la politique en matière de hautes écoles. Les tarifs seront calculés tous les quatre ans sur la base de données relevées par la statistique officielle de l'Office fédéral de la statistique, suivant ainsi les fluctuations réelles des coûts.

Échanges linguistiques

Les séjours linguistiques stimulent la motivation pour apprendre une langue étrangère et développent les compétences sociales et culturelles. Les cantons de Zurich et de Vaud ont renforcé leur engagement visant à soutenir les activités d'échanges linguistiques et de mobilité pendant la scolarité obligatoire et la formation postobligatoire. Les conseillères d'État en charge des écoles et de la formation des deux cantons ont signé une déclaration commune dans ce sens. Cette initiative vise à augmenter de manière significative le nombre d'élèves et de jeunes en formation des deux cantons qui participeront à un échange linguistique de plusieurs jours et s'inscrit dans la stratégie nationale de mobilité

qui a pour objectif que tous les élèves vivent cette expérience durant leur parcours scolaire. Une décision de l'Alliance Swisspass aidera à atteindre cet objectif. Depuis 2022, toutes les classes d'écoles du pays bénéficieront d'une carte journalière spéciale pour 15 francs par élève. Ce geste, souhaité depuis des années par la Conférence des directrices et directeurs de l'instruction publique, et demandé par diverses interventions aux Chambres fédérales, soulagera le budget des écoles et facilitera la promotion de toutes les activités extrascolaires supposant un déplacement en Suisse.

Plans de mobilité

Les cantons de Vaud et de Genève ont renouvelé leur collaboration en matière de promotion des plans de mobilité auprès des entreprises privées et des institutions publiques. Ces plans sont des instruments mis en place par les employeuses et les employeurs pour réduire l'usage de la voiture individuelle chez leur personnel, que ce soit pour les déplacements professionnels ou pendulaires. Un guide pratique a été publié comprenant des explications de mise en œuvre, des solutions de mesures et des exemples récents d'entreprises. Des notions actuelles, notamment liées à la crise sanitaire, ont été introduites, comme la réorganisation des présences des équipes, le télétravail ou encore le covoiturage. Le guide a été édité sous la bannière de la Métropole lémanique et du programme de coopération transfrontalière Interreg.

Entretien des autoroutes

Le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier Genève, Vaud et Fribourg vit sa troisième année d'activité en tant qu'établissement autonome de droit public. Il exploite, avec 171 collaboratrices et collaborateurs des trois administrations cantonales partenaires, un réseau de 302 kilomètres pour le compte de l'Office fédéral des routes. Son chiffre d'affaires s'élève à environ 63 millions de francs. Par ailleurs, le service a initié une démarche visant à réduire les émissions de CO₂ pour l'ensemble de ses activités : consommation d'énergie et d'eau, production et gestion des déchets, mobilité professionnelle et pendulaire, bureautique, etc. Basé sur un bilan chiffré des émissions de CO₂, un plan d'action définira les objectifs et les mesures à réaliser et proposera une planification des investissements nécessaires.

Matériel roulant

L'entretien du matériel ferroviaire est un enjeu majeur pour assurer la mobilité et les transports par le rail. Afin de collaborer dans ce domaine, les compagnies ferroviaires vaudoises et les transports publics fribourgeois ont créé la société RailTech SA. Cette entité a pour objectif de réduire les coûts d'entretien des bogies, ces chariots situés sous un véhicule ferroviaire, pour neuf compagnies de transport public, huit vaudoises et une fribourgeoise. Ce

regroupement permet une mutualisation des compétences en se dotant d'équipements de pointe, essentiels à l'entretien du matériel roulant dans un domaine ferroviaire où les défis techniques sont de plus en plus complexes à relever. RailTech SA a coûté quinze millions de francs, un montant comprenant la construction et les équipements. Le Canton de Vaud a accordé une garantie d'emprunt couvrant la part des entreprises vaudoises à la société.

Parkings relais

La stratégie cantonale des interfaces de transports de voyageuses et voyageurs fixe des lignes directrices pour la planification régionale de parkings relais destinés aux voitures (P+R) et aux vélos (B+R). Des études pour la réalisation de P+R sont menées à l'échelon intercantonal. En collaboration avec le Canton du Valais, l'étude régionale de planification des P+R des Chablais vaudois et valaisan a été lancée en 2021 par Chablais Région avec l'appui de la Direction générale de la mobilité et des routes. Celle portant sur le périmètre de la Broye, lancée avec le Canton de Fribourg, a été achevée à l'été 2021. Elle a permis d'élaborer un plan d'action priorisant les interventions sur le terrain d'ici à 2030. S'agissant des P+R vaudois, un potentiel d'augmentation de l'offre existante a été identifié dans les gares de Moudon, Henniez, Granges-Marnand et Avenches. Pour ce qui est des B+R, une augmentation substantielle est à prévoir dans toutes les gares.



La conseillère d'État en charge des transports Nuria Gorrite et son homologue fribourgeois Jean-François Steiert ont inauguré le site de la nouvelle société RailTech SA qui est chargée de l'entretien du matériel roulant de sociétés de transports publics des deux cantons.

© JEAN-BERNARD SIEBER

Trust Valley

Créée il y a un peu plus d'un an, la Trust Valley est une initiative de promotion économique conjointe entre les cantons de Genève et Vaud, entièrement dédiée au domaine de la confiance numérique et de la cybersécurité. Elle vise à positionner la région lémanique comme force innovante et performante au service de la transformation numérique. Soutenue au travers d'un mandat donné à la fondation EPFL Innovation Park, la plateforme est aussi un partenariat public-privé activement alimenté par des grands partenaires privés, des PME, des start-up, ainsi que toutes les institutions académiques de la région lémanique. Elle s'appuie aussi sur plus de cinq cents expert-e-s et trois cents entreprises et organisations actives dans la région dans ce domaine. Dans cette continuité, la Trust Valley a reconduit en 2021 son programme d'accélération de start-up – Tech4Trust –, et lancé différentes initiatives dans le domaine des PME, de la santé et de la mobilité.

Promotion économique

En pleine pandémie, la Suisse occidentale s'est montrée résiliente et a confirmé son attractivité avec plus de huitante implantations d'entreprises étrangères en 2020, représentant une perspective de création de près de huit cents emplois à trois ans. Ce bilan est à mettre au bénéfice de la collaboration entre le Greater Geneva Bern area et les services de

promotion économique des six cantons membres : Berne, Fribourg, Vaud, Neuchâtel, Genève et Valais. Le Greater Geneva Bern area a pour mission la promotion du territoire, la prospection d'investissements et l'intelligence économique. Cet organisme a déjà accompagné et conseillé des centaines de sociétés du monde entier qui se sont établies dans la région. Pour Vaud, où vingt implantations ont été réalisées en 2020 avec une perspective de quelque cent cinquante emplois à trois ans, des actions spécifiques sont menées dans les secteurs des sciences de la vie, des drones, de la blockchain et de la technologie appliquée au sport.

Réseau Innovation

Les cantons de Suisse occidentale, réunis depuis 2020 au sein de l'Association Réseau Innovation Suisse occidentale, ont mis en place des programmes pour promouvoir l'innovation et favoriser la compétitivité au niveau régional. Le Canton de Vaud est partie prenante de deux conventions-programmes avec la Confédération et les autres cantons de Suisse occidentale. Des plateformes de promotion sectorielle dans les technologies et industries de pointe favorisent le développement des réseaux d'affaires et le rayonnement. Elles visent à profiler la région comme pôle d'excellence dans des secteurs clés. Des organismes de coaching offrent un appui pour l'accès aux compétences et au montage de projets, notamment en collaboration avec les hautes écoles.



La société biopharmaceutique américaine Incyte, qui avait inauguré son siège européen à Morges en 2020, a bâti un nouveau site de production dans le parc d'innovation d'Yverdon-les-bains. Son inauguration, qui démontre l'attractivité du canton en terme d'implémentation d'entreprises, s'est déroulée en présence du conseiller d'État en charge de l'économie Philippe Leuba.

© INCYTE

L'innovation est un élément clé de la collaboration intercantonale. Unis dans ce domaine, les cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Vaud et Valais ont poursuivi leurs échanges dans le cadre de la plateforme nommée Switzerland Innovation Park Network West EPFL.



© KEYSTONE

Enfin, le réseau des antennes cantonales assure une fonction de porte d'entrée, d'analyse des besoins et d'aiguillage vers les intervenants adéquats.

Chablais Région

Chablais Région est une structure intercantonale composée de vingt-huit communes vaudoises et valaisannes. Elle est en charge du déploiement des missions économiques confiées aux associations régionales dans le cadre de la loi sur l'appui au développement économique. En 2021, Chablais Région a présenté sa première stratégie économique intercantonale. Celle-ci vise à favoriser le maintien d'activités économiques dans les centres, à soutenir le développement de filières spécifiques (bois, cultures agricoles spéciales, sport, économie circulaire), à assurer la gestion des surfaces artisanales et industrielles, ainsi qu'à déployer, avec le Pays-d'Enhaut, la politique touristique des Alpes vaudoises. Cette stratégie intercantonale sert désormais de référence pour la sélection des projets régionaux cofinancés dans ce cadre.

Parc d'innovation

L'innovation est l'un des moteurs économiques de l'Arc lémanique. Afin de positionner encore davantage la Suisse occidentale en tant que hub d'innovation à l'échelle nationale et internationale, l'EPFL et les cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Vaud et Valais ont uni leurs forces à travers la création d'une plateforme nommée Switzerland Innovation Park Network West EPFL. En fédérant ses six principaux parcs d'innovation autour de plus

de treize institutions académiques de renommée internationale, cette initiative crée un lien unique entre les mondes académique et industriel tout en couvrant de larges domaines. Des talents qualifiés et des laboratoires hautement équipés assurent une offre d'hébergement propice aux entreprises qui souhaitent étendre leurs activités de recherche et de développement dans notre région. Par le biais de ses deux sites que sont l'EPFL Innovation Park et le Biopôle, ainsi que par la présence d'institutions académiques de renommée dont l'EPFL, l'UNIL, le CHUV et la HEIG-VD, le Canton de Vaud est largement actif au sein de la plateforme.

Sécurité carcérale

Le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales a pour mission d'élaborer des recommandations et des standards pour toutes les questions liées à la privation de liberté en Suisse. Il a publié fin 2021 un manuel pilote de la sécurité dynamique dans le domaine de la privation de liberté, destiné aux actrices et acteurs du pénitentiaire et qui pourra être repris par d'autres cantons. Le document propose notamment des pistes d'action sous forme d'outils et de pratiques éprouvées pour mettre en œuvre le concept de la sécurité dynamique dans les établissements carcéraux. En sa qualité de vice-présidente du Conseil de fondation du centre, la cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité a participé à plusieurs réflexions et événements organisés par le centre, tels que le forum de la détention et de la probation ou encore le document-cadre sur la prise en charge des personnes LGBTIQ+ en détention.

Déménagement facilité

Un changement d'adresse implique nombre de tâches administratives, dont l'obligation d'annoncer son arrivée dans les quatorze jours en se présentant au bureau du contrôle des habitants de sa nouvelle commune. Une démarche parfois compliquée à effectuer dans les temps et qui pourrait être facilitée. Un portail en ligne intitulé eDéménagementCH doit permettre de renseigner directement les indications actuellement transmises sur place. Ce projet est le fruit d'une collaboration intercantonale à l'échelle du pays. Dix-sept cantons utilisent déjà ce portail en ligne. Le Conseil d'État a soumis au Grand Conseil un projet de décret pour l'implémentation d'eDéménagementCH sur sol vaudois. S'il est accepté, le Canton proposera à l'ensemble de ses communes d'adhérer à la plateforme, en les accompagnant et en veillant à la mise en place de standards élevés en matière de sécurité et de protection des données.

Concordats sur la pêche

La Commission intercantonale de la pêche a approuvé les règlements triennaux sur l'exercice de la pêche dans les lacs de Neuchâtel et de Morat. Ils entreront en vigueur en 2022. Les modifications apportées répondent à une volonté de simplification et de clarification de la réglementation actuelle. Elles ont permis de prendre en considération les évolutions du cadre légal fédéral, ainsi que l'évolution des populations piscicoles pour assurer une exploitation rationnelle et durable de la ressource. Les évolutions concernent notamment la coordination de l'ouverture de la pêche avec les recensements internationaux d'oiseaux d'eau, la réglementation de l'immersion des déchets de poissons afin de prévenir tout risque d'épizooties, la modification du statut de menace de plusieurs espèces de poissons ou encore les bonnes pratiques en cas de capture d'espèces exotiques indésirables.

Correction du Rhône

La troisième correction du Rhône a pour but de protéger la population contre les crues et d'éviter de multiples dégâts potentiels. Dans le cadre des réflexions stratégiques de priorisation des travaux de cette troisième correction, les cantons de Vaud et du Valais ont convenu de les réaliser au plus vite dans le secteur du Chablais, au vu des enjeux majeurs d'ordre sécuritaire et environnemental. Les premières mises à l'enquête sont prévues en 2022. Non loin, à la hauteur de Massongex, un projet de

centrale-barrage de production hydroélectrique de basse chute valdo-valaisan fait l'objet d'un recours par le WWF à la Cour de droit administratif et public. En attendant la décision, les deux cantons ont signé avec la société en charge du projet une convention ayant pour but de permettre la réalisation du palier hydroélectrique et la sécurisation du fleuve. Ce partenariat public-privé inédit permet d'intégrer le développement d'une production énergétique indigène et renouvelable, en lien avec les enjeux de la troisième correction du Rhône.

Lutte contre les crues

Durant l'été, les précipitations extrêmes ont nécessité la mise sur pied du dispositif de gestion de crises cantonal, conduit par l'État-major cantonal de conduite. Celui-ci s'est mobilisé, avec tous ses partenaires, pour faire face à une menace de débordement des cours d'eau dans le Chablais, puis pour maîtriser les effets de la montée hors normes des plans d'eau dans la région du Pays des Trois-Lacs, occasionnant des inondations, parfois critiques. Des coordinations intercantionales ont été menées. Premièrement, avec l'organe de conduite de crise valaisan pour maîtriser les risques pesant sur le Chablais, puis avec ceux de Genève, Neuchâtel et Fribourg pour le Pays des Trois-Lacs. Dans ce dernier cas, l'objectif était d'harmoniser les mesures de restriction des activités sur et autour des lacs, d'anticiper les effets de la montée des eaux et d'obtenir une vision précise sur les impacts réels à travers une coopération aérienne avec l'armée.

Suisse occidentale

La Conférence des gouvernements de Suisse occidentale, présidée par le Canton de Vaud, a poursuivi son rôle de plateforme d'échange et de coordination entre les cantons membres, en particulier dans le cadre du dossier des relations Suisse-Union européenne. À plusieurs reprises, elle a rappelé l'importance de relations stables et constructives avec l'Union européenne. Dans le contexte post accord-cadre, elle a invité la Conférence des gouvernements cantonaux à présenter rapidement un état des lieux de la politique européenne et des prochaines échéances auxquelles la Suisse devra faire face. Elle s'est également engagée une nouvelle fois en faveur de la loi Covid-19 qui fonde tout le dispositif de soutien économique et permet au Gouvernement fédéral de prendre des mesures afin de freiner la propagation du virus. Défendant la souveraineté, les compétences et l'autonomie cantonales, elle s'est également engagée contre une motion demandant



Rencontres romandes du bois. Placer le matériau bois au cœur des réflexions à travers des thématiques liées à l'innovation, la construction ou l'environnement, tel a été le but des Rencontres romandes du bois 2021 auxquelles a participé la conseillère d'Etat Béatrice Métraux. Organisée sur trois jours au Musée Olympique à Lausanne, destinée aux professionnel-le-s avec une journée mise sur pied pour le grand public, la manifestation a dressé un état des lieux de l'usage du bois dans les sports et les loisirs.

que les dispositions d'une convention collective de travail étendue sur le salaire minimum l'emportent sur le droit cantonal.

Conférence des gouvernements

La Conférence des gouvernements cantonaux a pour but de favoriser la collaboration entre les cantons et de défendre leurs intérêts dans les domaines de leur compétence. Elle est également l'interlocuteur de la Confédération pour les dossiers de politique extérieure, en particulier celui de la politique européenne. En 2021, les relations Suisse – Union européenne ont été au cœur de l'action de la Conférence qui a souligné à de nombreuses reprises l'importance de relations stables avec l'Union européenne. Pour contribuer au débat, elle a lancé une étude visant à évaluer les enjeux relatifs à la politique européenne pour les cantons et ainsi clarifier leur position. En outre, la Conférence a décidé la création d'une nouvelle Commission Europe. La cheffe

du département vaudois de la formation siège dans cet organe avec la responsabilité de piloter les travaux sur le volet « Formation et Recherche ». Depuis juin 2021, la Suisse, considérée comme pays tiers par l'Union européenne, est empêchée d'adhérer au Programme européen Horizon Recherche 2021-2027, ce qui a des conséquences directes pour les universités, HES et PME de notre pays. Les effets de cette situation seront un des volets monitorés par la Commission Europe qui fera des propositions globales à la Conférence. Par ailleurs, la Conférence a poursuivi ses travaux pour la mise en place d'Administration numérique suisse qui a comme objectif de coordonner le déploiement du numérique au sein des trois échelons de l'État fédéral. Dans le cadre de la crise sanitaire, elle a poursuivi ses travaux d'évaluation de la gestion de la crise et a soumis aux cantons un projet de rapport avec des recommandations concrètes visant à améliorer les processus de coordination. Elle a enfin soutenu la loi Covid-19 dans le cadre des deux référendums lancés cette année.

Le Canton de Vaud sur la scène transfrontalière



© RÉGION BFC

Le Comité de suivi Interreg France-Suisse s'est réuni en novembre 2021 à Besançon sous la coprésidence de Pascal Broulis, conseiller d'État, et de Patrick Molinoz, vice-président de la Région Bourgogne-France-Comté (au centre). Ils sont entourés par Philippe Alpy, vice-président du Département du Doubs, Eloïse Schneider, vice-présidente du Département du Jura, Virginie DUBY Muller, vice-présidente du Département de Haute-Savoie et Valérie Pagnot, conseillère déléguée de la Région Bourgogne Franche-Comté (de gauche à droite), membres du Comité de suivi.

Interreg France-Suisse

Le programme 2021-2027 commence une nouvelle étape avec la finalisation des priorités, selon les règlements européens approuvés en juin 2021. Il répond aux enjeux de transition écologique avec des objectifs spécifiques portés sur les énergies renouvelables, le changement climatique ou la préservation de la biodiversité. Le développement d'une économie plus innovante ainsi que le renforcement d'une mobilité durable figurent parmi les priorités

thématiques. À la suite de la pandémie, les règlements européens ont finalement intégré le soutien aux secteurs du tourisme et de la culture, qui devient ainsi une priorité thématique du programme. Enfin, des dispositifs nouveaux, notamment un fonds dédié aux petits projets, sont prévus. Le Canton de Vaud, qui préside la coordination des cantons partenaires, participe activement à la finalisation du programme. La validation de la Commission européenne et du Secrétariat d'État à l'économie interviendra au cours du premier semestre 2022.

Projets Interreg

Le Canton de Vaud soutient le développement des projets Interreg sur son territoire. Depuis 2015, plus de cent projets ont été financés par le programme dont septante-sept impliquant des structures vaudoises : entreprises, associations, universités et hautes écoles. Le fonds cantonal vaudois Interreg contribue au financement des actions transfrontalières. Certains projets impliquent également plusieurs services cantonaux, en tant que cofinanceur ou partenaire opérationnel.

Géodonnées

Sur tout le territoire du Grand Genève, différents acteurs institutionnels ont collecté un grand nombre de données numériques, notamment spatiales, cadastrales et géographiques, accessibles en open data. L'objectif du projet est de favoriser l'utilisation de ces géodonnées pour le développement de services numériques commercialisés par des entreprises, TPE et PME. Sélectionnées sur appel à projets, ces dernières ont accès gratuitement pendant deux ans aux géodonnées et bénéficient de l'expertise d'un réseau d'expert-e-s dans différents domaines (mobilité, construction, transition énergétique, qualité de vie...). Ces expert-e-s sont issu-e-s du monde académique ainsi que d'organismes de développement économique et de conseil en création d'entreprise. Région Nyon et la Commune de Nyon participent au projet.

Innovation

Le projet BeCom s'inscrit dans le secteur de l'industrie de précision et développe un procédé industriel de dépôt de fines couches protectrices sur des circuits imprimés et des biocapteurs. Le bénéfice attendu réside dans le rapprochement des équipes de recherche et industrielles afin de concevoir une machine permettant un enrobage homogène, étanche et durable autour des circuits. Plusieurs domaines d'application sont possibles dans le secteur aéronautique et biomédical. L'entreprise vaudoise Valtronic Technologies SA, implantée dans la vallée de Joux, apporte son expertise dans la sous-traitance de matériel médical de pointe.

Énergie solaire

À travers le développement d'un cadastre solaire à l'échelle du Grand Genève, l'objectif du projet est de donner les moyens d'intensifier l'usage de l'énergie solaire, de générer des activités économiques autour de la filière solaire et de contribuer *in fine* à atteindre les objectifs de transition énergétique dans un contexte de densification urbaine. Un premier volet élabore une cartographie du potentiel solaire à la pointe de l'innovation, le second volet vise à faire connaître le cadastre et à faciliter son appropriation auprès de toutes les actrices et acteurs concernés. La Direction de l'énergie du Canton de Vaud et Région Nyon sont partie prenante des actions menées.

Appels d'urgence

Dénoté SIA-REMU – pour système d'intelligence artificielle pour la régulation médicale des urgences, le projet rassemble les services des urgences du CHUV et du Centre hospitalier universitaire de Besançon. Le premier volet du projet a pour but de développer un outil d'intelligence artificielle capable d'aider les personnes travaillant au 144 à reconnaître plus rapidement les

situations critiques parmi la masse des appels (en moyenne 450 par jour). Le deuxième volet du projet vise à utiliser, de la manière la plus adéquate possible, les ressources à disposition (ambulances, services mobiles d'urgence et de réanimation, hélicoptères), en tenant compte notamment de la disponibilité et de la répartition de ces ressources sur le territoire, de la météo, des accès et de l'organisation éventuelle de manifestations ou événements dans la région concernée.

Ligne Sud-Léman

Le projet de la ligne Sud-Léman fait l'objet d'une mobilisation importante depuis 2011 des autorités françaises et suisses du Chablais pour œuvrer à la réhabilitation de la ligne ferroviaire entre Saint-Gingolph et Évian-les-Bains. Cette offre doit contribuer à réduire la congestion du trafic routier. Après de nombreuses études préliminaires, plusieurs mandats sont en cours afin de caractériser les enjeux et déterminer des scénarios en termes de transport et d'offre de services. Ces démarches permettront de finaliser le dossier d'avant-projet. Chablais Région est impliqué dans la mise en œuvre du projet.



©CHUV

arcjurassien.org

La Conférence transjurassienne a changé de nom en 2021 pour devenir arcjurassien.org. Cette évolution sémantique ne modifie pas les objectifs de cette instance d'échange politique qui réunit depuis 1985 les cantons de Berne, du Jura, de Neuchâtel et de Vaud, et les autorités régionales et préfectorales de Bourgogne-Franche-Comté. Le secrétariat suisse est assuré par l'association intercantonale arcjurassien.ch. Les actions actuelles visent principalement à appuyer l'interconnaissance des acteurs de l'Arc jurassien au sein de quatre sous-espaces englobant, côté suisse, le Jura, l'aire urbaine du Doubs, le Nord vaudois et la vallée de Joux. Une étude prospective a également été lancée pour documenter les perspectives socio-économiques et identifier des leviers de développement du territoire. En outre, un fonds de soutien aux petits projets permet d'octroyer des financements à des structures associatives pour renforcer le vivre-ensemble transfrontalier.

Conseil du Léman

Présidé par le Canton de Vaud, le Conseil du Léman rassemble les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et les cantons de Genève, Valais et Vaud pour favoriser le dialogue et valoriser les atouts du territoire, depuis 1987. Le plan d'action actuel vise à impulser une dynamique nouvelle pour fédérer au mieux les acteurs du bassin lémanique. À cette fin, plusieurs dispositifs ont vu le jour. Par exemple, dans le domaine de la culture, la première édition des résidences artistiques lémaniques a permis l'attribution de cinq bourses parmi plus de nonante candidats, et le fonds de soutien financier aux petits projets a été renforcé. En outre, un appui est apporté aux actions des Unions lémaniques qui fédèrent les organisations professionnelles respectives de l'Agriculture, du Commerce et de l'Artisanat et des Métiers : conventions d'affaires, rencontres autour de l'apprentissage et journées sur la gestion de l'eau en agriculture. Par ailleurs, pour la première fois, les enjeux de santé publique ont été mis en exergue dans le domaine de l'environnement à travers une campagne de sensibilisation autour du moustique tigre, largement relayée par les médias.

Tourisme lémanique

Plusieurs actions ont été poursuivies en 2021 avec les actrices et les acteurs touristiques du bassin lémanique dans le cadre de la présidence vaudoise du Conseil du Léman. Après une première phase d'étude d'opportunité, de recueil du besoin et d'ateliers

collaboratifs avec une vingtaine de destinations touristiques, le projet Interreg Objectif Découverte Léman est actuellement dans une phase d'expérimentation. Un projet pilote autour d'un environnement digital commun et d'une interconnexion des données mobilise les destinations dans des groupes de travail. En parallèle, l'Union lémanique des Chambres de Commerce a réuni en octobre à Genève une centaine de participant-e-s pour une journée d'échanges sur l'évolution du marché : intégration du digital, tourisme durable, tourisme d'affaires et projets collaboratifs. Enfin, une déclaration d'intention pour une dynamique touristique lémanique a été faite par le Conseil du Léman pour marquer la volonté politique de soutenir la coopération transfrontalière et la constitution d'une communauté des actrices et des acteurs touristiques.

Franco-valdo-genevois

Coprésidé par le Canton de Genève et la Préfecture de la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Comité régional franco-genevois réunit les différentes autorités administratives et préfectorales françaises ainsi que les représentants cantonaux genevois et vaudois. Le comité, fondé en 1973, participe actuellement essentiellement à de l'échange d'information institutionnel. Deux rencontres politiques ont eu lieu en 2021 lors desquelles les sujets principaux abordés portaient sur la crise sanitaire, l'évolution de l'emploi et du chômage de part et d'autre de la frontière et les enjeux de mobilité aux frontières.

Télétravail transfrontalier

La pandémie a imposé une nouvelle organisation du travail dans les secteurs où le télétravail était possible. Après la première vague de l'épidémie, les autorités compétentes avaient prolongé jusqu'à fin 2020 l'accord amiable entre la Suisse et la France en matière d'imposition des frontières et des frontaliers. Cette dérogation, reconduite depuis, permet aux travailleuses et aux travailleurs frontaliers d'exercer leur activité depuis leur lieu de résidence en France sans que cela ne modifie leurs régimes d'imposition même s'ils dépassent la limite légale de 25 % de télétravail. Les autorités s'étaient également entendues sur une application flexible des normes en matière d'assujettissement de sécurité sociale. Sous l'impulsion du Canton de Vaud, l'association arcjurassien.ch lance un mandat pour établir un état des lieux du recours au télétravail parmi les frontaliers et frontaliers actifs dans l'Arc jurassien. Cette photographie doit alors permettre d'éclairer sur l'ampleur du télétravail dans les différents secteurs d'activités.



Pour valoriser le savoir-faire, l'esprit d'initiative et la créativité entrepreneuriale du territoire lémanique, le Conseil du Léman a mis sur pied le Prix Cohésion & Solidarité Lémanique qui a été décerné pour la première fois. Cinq projets ont été récompensés par un jury franco-suisse composé d'acteurs politiques et économiques.

© GLENN MICHEL

Cohésion et solidarité

Imaginé pour valoriser le savoir-faire et l'esprit d'innovation qui existent aux quatre coins du bassin lémanique, la première édition du Prix Cohésion & Solidarité Lémanique a été mise en place par le Conseil du Léman, en collaboration avec les Unions lémaniques des Chambres de Commerce, de l'Agriculture et de l'Artisanat et des Métiers. Il a pour objectif de mettre en lumière la force et la singularité du territoire qui bénéficient de la vivacité de ses acteurs économiques. Doté de 25 000 francs, le Prix a récompensé cinq lauréat-e-s, parmi plus d'une cinquantaine de réponses à l'appel à candidatures, dans les différents domaines possibles : vivre-ensemble et cohésion économique et sociale, emploi et formation, terroirs et produits locaux, patrimoine naturel et culturel, savoir-faire artisanal et traditionnel. Ces candidatures, issues majoritairement d'entreprises privées et d'associations, se caractérisent autant par leur niveau de qualité et d'exemplarité que par l'implication et la motivation de leurs actrices et acteurs. Le jury, composé de membres politiques et économiques, a récompensé la créativité des actions des cinq lauréat-e-s qui participent à des stratégies de positionnement mais aussi de diversification et de rayonnement, tout en s'intégrant au cœur du tissu économique local. Ces bonnes pratiques peuvent inspirer de part et d'autre de la frontière.

Projet Arc Horloger

À la suite de l'inscription des savoir-faire horlogers et en mécanique d'art au patrimoine immatériel de l'Unesco en 2020, une démarche de pérennisation de la communauté d'actrices et d'acteurs en France et en Suisse a été lancée dans le cadre du projet Interreg Arc Horloger. Cette communauté est composée de 37 musées, 23 centres de formation et 23 fédérations, associations et fondations, soit un nombre élevé d'institutions. L'objectif premier est de définir une structure de coordination transfrontalière entre ces différentes institutions. Une étude définit actuellement les différentes formes juridiques correspondant aux besoins. En parallèle, des outils d'animation et de communication ont été développés. Un autre objectif du projet concerne la mise en œuvre de trois mesures de sauvegarde : création d'un portail d'orientation documentaire unique, constitution d'un fonds photographique pour une exposition, organisation d'un forum annuel de la formation.

Équipes communes d'enquête

Les équipes communes d'enquête constituent une forme de coopération dont le but est d'accroître l'efficacité de la lutte contre la criminalité transfrontalière et le crime organisé. Elles sont



Un axe culturel Lausanne-Besançon. Forts d'une première collaboration transfrontalière franco-suisse réussie, les théâtres Vidy-Lausanne et Les 2 Scènes, scène nationale de Besançon, renouvellent et confortent leur partenariat via un nouveau projet pilote mêlant culture et durabilité. Ce projet, financé par le fonds cantonal vaudois Interreg, propose de développer de manière mutualisée des expériences artistiques, des connaissances approfondies, une boîte à outils et des savoir-faire visant des institutions plus durables. Cette coopération transfrontalière vise à construire, à terme, un territoire d'innovation inédit pour la recherche, la création artistique et la réflexion citoyenne dans ce contexte de crise sociétale et environnementale. Le lancement du projet a eu lieu en septembre 2021 en présence de la conseillère d'État en charge de la culture Cesla Amarelle, de la directrice du Théâtre des 2 Scènes Anne Tanguy, de la maire de Besançon Anne Vignot, du syndic de Lausanne Grégoire Junod et du directeur du Théâtre Vidy-Lausanne Vincent Baudriller (de droite à gauche sur la photo).

prévues dans le deuxième protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale. Ces équipes permettent d'associer dans une même entité opérationnelle les magistrat-e-s et les policières et policiers en charge des investigations lorsqu'une affaire présente un rattachement dans plusieurs pays. Grâce à cet outil de coopération, les autorités judiciaires et policières compétentes peuvent échanger des renseignements, mener des opérations d'investigation conjointes et coordonner l'exercice des poursuites pénales dans leur État respectif. À la suite d'attaques perpétrées en 2018 et 2019 contre des convois de transport de fonds, le Ministère public vaudois a conclu quatre accords d'équipe commune d'enquête avec les autorités françaises. Cette collaboration fructueuse

a permis l'arrestation et la mise en détention de plusieurs personnes impliquées, essentiellement sur territoire français.

Parc éolien

Encourager la production d'énergie renouvelable durable et locale est une préoccupation du Conseil d'État. Dans ce but, le dialogue entre autorités françaises et suisses s'est poursuivi en 2021 concernant le projet de parc éolien de Bel Coster. Celui-ci prévoit l'installation de 9 éoliennes sur les crêtes du Suchet dans le district du Jura-Nord vaudois dans le but d'approvisionner environ 22 000 ménages en électricité. En application de la Convention d'Espoo, des échanges techniques se sont déroulés sur le site

situé à la frontière. Une délégation des autorités des collectivités locales a également rencontré la cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité Béatrice Métraux au Château cantonal pour échanger sur les enjeux actuels du dossier. De nouvelles rencontres ont été planifiées pour les prochaines étapes de la procédure en cours.

Protection du Léman

La Commission internationale pour la protection des eaux du Léman est un organe intergouvernemental franco-suisse, qui assure la coordination de la politique de l'eau à l'échelle lémanique, entre la France et la Suisse, et plus particulièrement sur les territoires des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie ainsi que ceux des cantons de Vaud, du Valais et de Genève. La cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité représente le Canton de Vaud au sein de la délégation suisse. Afin de soutenir l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Léman, garantir la ressource en eau et maîtriser les impacts des usages du lac et de ses affluents, la commission s'est dotée d'un nouveau plan d'action, qui a démarré en 2021 pour toute la décennie. Sous l'appellation « Cap sur le Léman 2030 », il est décliné en vingt-neuf actions à caractère technique et scientifique, mais également

en lien avec la gouvernance et la communication. Ce plan contribuera à préserver cette ressource inestimable dans un contexte de changement climatique et de forte pression démographique.

Desserte lacustre

Conformément à la convention de coopération franco-suisse signée en 2019 par l'État de Vaud et les partenaires institutionnels français, l'offre financière 2022-2023 des lignes de transport public de la CGN, tenant compte des effets de la pandémie, a été conclue. Dès 2023, la ligne Lausanne – Évian sera renforcée avec l'introduction d'un nouveau bateau permettant de doubler la cadence aux heures de pointe. Cette nouvelle unité est construite par l'entreprise suisse Shiptec, qui a remporté l'appel d'offres public international. Les premiers éléments de la coque ont été acheminés depuis Gdansk, en Pologne, au chantier naval de la CGN. L'assemblage et la construction du NaviExpress se poursuit à Lausanne pour une mise en service prévue début 2023. Le second NaviExpress sera construit à la suite du premier pour une introduction en 2024. Le développement des liaisons lacustres, basé sur un financement à parité entre autorités suisses et françaises, a pour but de répondre à la forte demande de la clientèle pendulaire entre les deux rives du lac Léman.



L'assemblage du NaviExpress est réalisé à Lausanne. La population a pu se rendre compte de l'ampleur des travaux à l'occasion des portes ouvertes organisées en octobre 2021.

©KEYSTONE

Scène internationale et rayonnement



Après plus de trois ans de travaux, la remise des clés du nouveau bâtiment situé sur le site de Plateforme 10 a eu lieu en octobre 2021 et des portes ouvertes ont été organisées à cette occasion. Cet édifice abritera le Musée cantonal de la photographie (Photo Elysée) et le Musée cantonal de design et d'arts appliqués contemporains (mudac).

Plateforme 10

Le déploiement de Plateforme 10 s'est poursuivi en 2021 avec une nouvelle étape charnière. À la suite de l'inauguration du Musée cantonal des Beaux-Arts en octobre 2019, c'est le second et dernier volet de concrétisation du quartier des arts qui s'achève. Trois ans après la pose de la première pierre, les clés du nouveau bâtiment abritant le Musée cantonal de la photographie (Photo Elysée) et le Musée cantonal de design et d'arts appliqués contemporains (mudac) ont été remises à leurs responsables respectifs. Financé en partie par un modèle de partenariat public-privé, cet édifice architecturalement novateur permettra aux deux enseignes d'agrandir

considérablement leurs espaces d'expositions ainsi que de disposer d'espaces communs comme un café-restaurant, une librairie et un centre de recherches. L'inauguration officielle du mudac et Photo Elysée est prévue pour juin 2022. Au niveau institutionnel, conformément à l'adoption par le Grand Conseil vaudois du projet de loi sur la fondation de droit public Plateforme 10, l'année 2021 a vu la Fondation Plateforme 10 prendre forme de manière effective. Regroupant le Musée cantonal des Beaux-Arts, le Musée de l'Elysée et le mudac au sein d'une seule et unique fondation de droit public, elle a notamment permis de faciliter le transfert du mudac, jusqu'ici musée communal, au Canton.

Conférence internationale

À l'initiative de Plateforme 10 et en étroite collaboration avec les institutions culturelles du canton de Vaud, la 25^e édition du rendez-vous international Communicating the Arts s'est déroulée à Lausanne à la fin du mois de septembre 2021. Réunissant nombre de dirigeant-e-s culturel-le-s, expert-e-s en communication et artistes, l'événement s'est penché sur la thématique « The Art of Placemaking » et a examiné la capacité des musées, galeries, théâtres, opéras ou festivals à transformer les régions grâce à la création d'espaces publics attrayants favorisant le bien-être de la population et stimulant l'économie locale.

Plus fort que la violence

Environ mille cinq cents étudiant-e-s des établissements du secondaire II de la région de Morges ont pu visiter l'exposition Plus fort que la violence, destinée à prévenir la violence domestique auprès des jeunes. Dans le cadre du plan d'action cantonal de mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et afin de renforcer l'action cantonale en matière de prévention, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes, avec en particulier l'appui des nombreuses institutions membres de la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique, a contribué au développement de cette exposition en collaboration avec la Conférence latine contre la violence domestique. Cette exposition s'adressait particulièrement aux jeunes de 15 à 25 ans. Elle se déclinait sous la forme d'un appartement où, dans chacune des pièces, il était possible de mieux comprendre les différentes formes de violence domestique, ainsi que d'accéder aux ressources et à toutes les informations utiles sur les offres de soutien.

Reconnaissance pour le CHUV

L'hebdomadaire américain de référence *Newsweek* a, dans son classement annuel, désigné le CHUV comme neuvième meilleur hôpital du monde. Cette reconnaissance internationale est le fruit du travail journalier des collaboratrices et collaborateurs, mais également des multiples partenariats aux niveaux régional, national et international. En témoigne par exemple, le partenariat de collaboration en radiothérapie anticancéreuse entre le CHUV et le CERN. Fruit de cette coopération, une nouvelle thérapie intitulée « thérapie FLASH » permettra de détruire les cellules tumorales tout en épargnant les tissus sains. Cette technique d'irradiation sur un laps de temps très court a l'avantage de diminuer

les effets secondaires d'une radiothérapie classique et de mieux contrôler la tumeur. Grâce au financement de deux fondations, Biltema et ISREC, le CHUV disposera en première mondiale d'un équipement dédié à la thérapie FLASH par électrons de haute énergie.

Trafic international

Après une première partie d'année marquée par la pandémie, la fréquentation des trains internationaux transitant par le canton (Lyria et Cisalpino) a connu une spectaculaire hausse à partir de la fin de l'été. Ce constat a permis de relancer la dynamique des échanges en faveur d'un développement des offres internationales. Du côté des TGV de Lyria, le Comité de développement de la ligne Paris – Lausanne via le Jura et Vallorbe continue de veiller au maintien de cette desserte stratégique tout en réfléchissant à des offres complémentaires. Des actions de promotions, en particulier pour développer le trafic plus local entre la région Bourgogne-Franche-Comté et les cantons de Vaud et de Neuchâtel, sont également à l'étude avec les différents actrices et acteurs touristiques, en particulier Vaud Promotion. À plus long terme, dans le cadre de la stratégie ferroviaire cantonale Vision 2050, la desserte internationale du nœud ferroviaire de Lausanne–Renens est au cœur des réflexions pour garantir des sillons au trafic international et développer une offre cadencée à destination de gares permettant d'avoir de nombreuses correspondances comme Lyon et Milan.

Trains de nuit

Le Canton de Vaud milite pour développer l'offre de trains de nuit. Toutefois, entre les pertes financières liées à la pandémie et le refus de la révision de la loi sur le CO₂, des incertitudes planent sur le projet des CFF de réintroduire une ligne Zurich – Barcelone via Lausanne. Le Conseil d'État, en étroite collaboration avec la députation vaudoise aux Chambres fédérales, milite pour que les pertes Covid-19 en matière de trafic grande ligne et international soient compensées par la Confédération pour permettre aux CFF d'avoir une marge de manœuvre financière suffisante afin de maintenir leurs ambitions. La réintroduction d'une liaison nocturne Genève – Rome devrait également être envisagée. Le Département des infrastructures et des ressources humaines suit également de très près la proposition du ministère français de la Transition écologique d'un train de nuit Paris – Florence – Rome, avec « desserte de Lausanne ».

Coopération et développement en chiffres

Par l'intermédiaire de la Fedevaco, la Fédération vaudoise de coopération, le Canton de Vaud a financé en 2021 près de cinquante projets spécifiques à l'étranger. Si la pandémie a influencé le déploiement de certains de ces projets, de nombreuses opérations ont pu être lancées ou poursuivies avec succès. Cet engagement en matière de coopération et de développement se caractérise par des actions pilotées par des associations maîtrisant les réalités du terrain dans des domaines comme la santé, la formation, l'environnement ou les droits humains. La Fedevaco assure le contrôle et gère les contributions. Pour le Canton de Vaud, en 2020, il s'agit d'un montant de quelque deux millions de francs. Ce soutien s'organise autour de plusieurs départements de l'Administration cantonale.

Le Département de l'économie, de l'innovation et du sport a notamment soutenu plusieurs projets de formation, de sensibilisation et d'aides à la production et à la commercialisation dans le domaine de l'agriculture durable au Bénin, en Colombie ou au Burkina Faso. Il a également cofinancé

des programmes de lutte contre la faim et l'endettement chronique de paysan-ne-s à Madagascar.

L'accès à l'eau et à des sanitaires de qualité aussi bien à l'école que dans les foyers est au centre d'actions soutenues par le Département de la santé et de l'action sociale au Burkina Faso et au Mozambique. Le département cofinance, toujours par le biais de la Fedevaco, plusieurs actions en Amérique centrale et du Sud visant à sensibiliser la population sur les problématiques liées aux addictions. Il a également soutenu, conjointement avec le Département des infrastructures et des ressources humaines, un projet au Mexique qui a pour but de sensibiliser sur les phénomènes de brutalité basés sur le genre et de prendre en charge les victimes, notamment de violences obstétriques et sexuelles.



La sensibilisation et l'aide aux paysan-ne-s pour une transition vers une agriculture durable sont l'objectif de plusieurs projets soutenus comme ici, en Colombie.

Le Département de la formation de la jeunesse et de la culture s'est notamment intéressé à la thématique de la protection de l'enfance en Mauritanie. L'engagement consiste en la formation de travailleurs et travailleuses sociales pour faire face au déficit important de professionnel-le-s dans ce domaine. Sensible au phénomène des sécheresses de plus en plus présentes au Salvador, le Département de l'environnement et de la sécurité a notamment soutenu des actions locales visant à mettre en place des mesures d'adaptation au changement climatique pour des producteurs et productrices n'ayant pas les connaissances ni les moyens d'adapter leur production. Enfin, le Département des institutions et du territoire a de son côté entre autres cofinancé un projet pour identifier et défendre les intérêts de mineur-e-s risquant la prison à vie ou la peine de mort au Pakistan.

	2016	2017	2018	2019	2020
DSAS	1 105 000	1 200 000	1 581 224	1 412 373	1 520 000
DEIS	500 000	500 000	500 000	520 000	520 000
DFJC	228 437	526 572	116 300	130 000	130 000
DIT	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
DFIRE	27 513	30 074	23 193	4 732	3 346
DIRH	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
DES	49 347	49 347	45 000	45 000	50 000
Total CHF	2 010 297	2 405 993	2 365 717	2 212 105	2 323 346

Évolution des contributions cantonales à la coopération au développement.

Annexe I

Conventions-programmes

Environnement

Sept conventions-programmes ont été conclues avec l'Office fédéral de l'environnement pour la période 2020-2024. Durant l'année 2021, trois avenants à ces conventions ont été signés pour un montant de quelque huit millions de francs. Le plus rétributeur concerne l'entretien et l'exploitation durable des forêts. Les deux autres sont liés à des projets de renaturation des rivières et au paysage du Parc périurbain du Jorat, à la suite de sa reconnaissance par la Confédération comme parc d'importance nationale.

Intégration

L'État de Vaud et le Secrétariat d'État aux migrations ont signé en novembre 2021 un nouveau programme d'intégration cantonal pour la période 2022-2023 (PIC 2bis). Il s'agit d'une phase transitoire de deux ans qui se fonde sur les bases stratégiques existantes et dont les trois piliers sont : information et conseil, formation et travail, communication et intégration sociale. Cette phase intermédiaire doit permettre d'intégrer dans les futurs programmes les enseignements tirés de la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse.

Politique économique

Les cantons de Berne, Neuchâtel, Valais, Genève, Fribourg et Vaud ont signé en 2016 un accord de partenariat, intitulé Greater Geneva Bern area, pour le financement d'un réseau de représentant-e-s chargé-e-s de la promotion et de la prospection d'entreprises étrangères. Ce réseau a pour mission d'accompagner les entreprises étrangères désirant s'installer en Suisse occidentale avec des services personnalisés tout au long du processus d'implantation. Comme chaque année depuis la signature, la convention a été tacitement renouvelée en 2021.

Selon la directive DRUIDE 1.3.4 pour les conventions-programmes, simplifiée en 2018, le Grand Conseil et les services de l'administration sont consultés au stade de l'avant-projet de ces dernières. Pour permettre d'assurer la signature des conventions-programmes dans les délais et de garantir au Canton la subvention fédérale, cette étape permet d'intervenir sur le fond sans mettre en péril la signature de la convention-programme. Le Grand Conseil est informé de la signature des conventions-programmes et le rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur les affaires extérieures mentionne les conventions-programmes signées, renouvelées et ayant fait l'objet d'avenants.

Accords intercantonaux

Financement universitaire

Tous les cantons ne possèdent pas d'infrastructures universitaires pour leurs propres étudiants. Dès lors, depuis plusieurs décennies, les cantons s'entendent concernant la participation au financement des universités via des mesures compensatoires pour permettre aux étudiant-e-s de cantons non universitaires d'avoir accès aux différents cursus. L'instrument qui régit ces principes de financement est l'Accord intercantonal universitaire. Ce dernier a été révisé en 2019 pour y introduire plusieurs adaptations comme le fait de rendre les tarifs plus dynamiques via une logique forfaitaire afin de mieux tenir compte de la réalité effective du coût de l'enseignement. En 2021, après examen par la Commission thématique des affaires extérieures, le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'État à ratifier cet accord intercantonal, ce qu'il a réalisé. Il entrera en vigueur en 2022.

Hôpital Riviera-Chablais

Dans un décret du 30 mars 2021, le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'État à adhérer à la modification de la Convention intercantonale sur l'Hôpital Riviera-Chablais. Depuis l'entrée en vigueur de cette convention intercantonale en 2009, le

contexte sanitaire valaisan et vaudois a passablement évolué sur nombre d'aspects, avec notamment l'ouverture du nouveau Centre hospitalier de Rennaz. La modification de la convention engendre la fin des dispositions transitoires relatives à la gestion et à la coordination de la construction de cet édifice, ainsi qu'au déménagement ou à la fermeture des structures existantes. Elle permet également d'asseoir les mesures d'assainissement prévues par les Conseils d'État afin de régulariser la situation financière de l'hôpital.

Le Conseil d'État peut conclure, sans l'approbation parlementaire, des conventions intercantionales ou des traités internationaux lorsqu'une telle compétence lui est attribuée par une loi, une convention intercantonale ou un traité international approuvés par le Grand Conseil (art. 21 b al. 1 LOCE). Il est en outre compétent pour conclure seul des conventions législatives de portée mineure (art. 21 b al. 2 LOCE). Selon l'art. 21 b al. 3 LOCE, le Conseil d'État renseigne chaque année le Grand Conseil sur les conventions conclues sur la base de cette disposition. Pour la période traitée par le présent rapport, le Conseil d'État n'a pas conclu de convention sur la base de cette disposition.

Annexe II

Consultations fédérales

Permis de conduire

Le Conseil fédéral souhaite accélérer les procédures en cas de saisie du permis de conduire ou d'élève conducteur par la police. Afin de poursuivre cet objectif, il a mis en consultation la modification de l'ordonnance réglant l'admission à la circulation routière et de l'ordonnance sur le contrôle de la circulation routière. Le projet vise également à conférer davantage de droits aux titulaires en cas de retrait préventif et à atténuer le risque de perdre son emploi à la suite d'un retrait de permis. Le Conseil d'État admet que les permis saisis doivent être transmis aux autorités compétentes pour prononcer un retrait dans un délai de trois jours. En revanche, il s'oppose au délai de dix jours dès la saisie pour établir une décision de retrait. Il rejette également l'idée qu'une autorisation d'effectuer des trajets à titre professionnel soit octroyée en cas de retrait du permis de conduire. Ceci causerait une inégalité de traitement et une perte de l'effet éducatif de la mesure de retrait de permis.

Asile et compétences linguistiques

Pour le Conseil d'État, renforcer l'incitation à intégrer sur le marché de l'emploi les requérant-e-s d'asile et les personnes titulaires d'une admission provisoire par une modification du mécanisme de financement de l'asile est un objectif à soutenir. Il a répondu en ce sens à une consultation fédérale sur des projets de modification d'ordonnances portant sur le financement de l'asile et les attestations de langues. Néanmoins, le Conseil d'État propose d'aller plus loin et d'élargir encore les catégories de personnes en emploi continuant à bénéficier des forfaits fédéraux. Concernant le volet portant sur la reconnaissance officielle des attestations de compétences linguistiques nécessaires à l'obtention d'un titre de séjour ou de la nationalité, le Conseil d'État regrette qu'un monopole soit accordé aux certifications délivrées par un organisme mandaté par la Confédération et exprime le souhait que d'autres attestations sérieuses soient également acceptées.

Révision du droit pénal relatif aux infractions sexuelles

L'avant-projet de loi fédérale sur la révision du droit pénal relatif aux infractions sexuelles a été mis en consultation. Pour le Conseil d'État, le consentement doit être au centre de la disposition pénale concernant le viol et une plus grande attention doit être portée aux victimes. Dans sa réponse, le Conseil d'État a

salué la volonté de moderniser le droit pénal relatif aux infractions sexuelles et a relevé la pertinence de plusieurs aspects de l'avant-projet de loi. Toutefois, l'avant-projet n'a pas été soutenu, en particulier car la solution du consentement – dite « oui c'est oui » – n'y est pas retenue. Le Conseil d'État a aussi relevé l'importance d'améliorer la prise en charge des victimes afin que les cantons soient tenus de mettre en place une prise en charge spécifique des victimes d'agressions et de violences sexuelles, comme cela est déjà le cas dans le canton de Vaud.

Étiquetage des produits chimiques

Par une modification d'ordonnance, la Confédération souhaitait harmoniser les prescriptions sur les langues d'étiquetage des produits chimiques avec la législation européenne. En ce sens, il était proposé un étiquetage dans une seule et unique langue. Dans sa réponse à la consultation, le Conseil d'État s'est opposé à cette simplification en rappelant qu'au vu de la potentielle dangerosité des produits amenés à être utilisés, et pour que l'étiquetage puisse être compris par toutes et tous, celui-ci devrait être prévu dans la langue des régions où ces produits sont vendus. Soit pour la Suisse dans les trois langues officielles.

La loi fédérale sur les consultations fixe les principes généraux de la procédure de consultation et vise à associer les cantons et les milieux intéressés à l'élaboration des décisions de la Confédération. La phase de consultation a lieu en cas de révision de la Constitution, de dispositions légales importantes (lois), de traités internationaux et d'ordonnances. Le canton dispose d'une période de trois mois pour examiner si un projet mis en consultation est matériellement correct, exécutable et susceptible d'être bien accepté. Les entités de l'administration cantonale intéressées par le dossier sont alors consultées; l'avis du canton est par la suite exprimé par le Conseil d'État. Tout impact pour le canton suscité par les projets en consultation doit être clairement explicité dans la réponse gouvernementale, notamment lorsqu'il existe un éventuel risque de centralisation des compétences cantonales au niveau fédéral ou de transfert de charges de la Confédération vers les cantons, mais également si une recherche de solutions sur le plan intercantonal est nécessaire.

Réponses du Conseil d'État en ligne

www.vd.ch > Thèmes > État, Droit, Finances > affaires extérieures > réponses du Conseil d'État aux consultations fédérales

Annexe III

Représentation du Canton de Vaud au sein des Conférences intercantionales et transfrontalières

au 31 décembre 2021

Conférences intercantionales nationales		
Conférence	Représentation du Conseil d'État à l'assemblée générale	Fonction supplémentaire éventuelle
Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	M. Pascal Broulis	Membre du bureau
Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF)	M. Pascal Broulis	
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	M ^{me} Cesla Amarelle	Vice-présidente
Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)	M ^{me} Cesla Amarelle	Vice-présidente
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	M ^{me} Béatrice Métraux	Vice-présidente
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	M ^{me} Rebecca Ruiz	Vice-présidente
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	M ^{me} Rebecca Ruiz	
Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DTAP)	M ^{me} Christelle Luisier Brodard M ^{me} Nuria Gorrite M ^{me} Béatrice Métraux	
Conférence pour forêt, faune et paysage (CFP)	M ^{me} Béatrice Métraux	
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn)	M ^{me} Béatrice Métraux	
Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG-MPS)	M ^{me} Béatrice Métraux	
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)	M ^{me} Nuria Gorrite	Membre du comité
Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	M. Philippe Leuba	Membre du comité
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA)	M. Philippe Leuba	Président
Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par les jeux d'argent (CSJA)	M. Philippe Leuba	

Conférences intercantionales de Suisse occidentale et du Tessin		
Conférence	Représentation du Conseil d'État à l'assemblée générale	Fonction supplémentaire éventuelle
Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	M. Pascal Broulis	Président
Conférence latine des directeurs cantonaux des finances (CLDF)	M. Pascal Broulis	
Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)	M ^{me} Cesla Amarelle	
Comité gouvernemental de la HES-SO	M ^{me} Cesla Amarelle	Présidente
Conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJP)	M ^{me} Béatrice Métraux	Présidente
Conférence latine des chefs des départements compétents en matière d'asile et des migrants (CLDAM)	M ^{me} Béatrice Métraux M. Philippe Leuba	Présidente
Conférence romande des chefs des départements compétents en matière de police des étrangers concernant la Fondation romande de détention (CRDPE-LMC)	M. Philippe Leuba	
Conférence latine des directrices et directeurs des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMPP)	M ^{me} Béatrice Métraux	Présidente
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	M ^{me} Rebecca Ruiz	
Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)	M ^{me} Christelle Luisier Brodard	
Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)	M ^{me} Nuria Gorrite	
Conférence romande de la loterie et des jeux (CRLJ)	M. Philippe Leuba	Vice-président
Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)	M. Philippe Leuba	
Conférence latine des directeurs cantonaux du numérique	M ^{me} Nuria Gorrite	Présidente
Conférences transfrontalières		
Conseil du Léman	M. Pascal Broulis	Président
Conférence transjurassienne	M. Pascal Broulis	Membre du comité
Comité régional franco-genevois	M. Pascal Broulis	Membre de l'instance politique de coopération
Commission internationale franco-suisse pour la protection des eaux du Léman	M ^{me} Béatrice Métraux	Membre de l'organe directeur de la Commission internationale
Grand Genève – GLCT	M ^{me} Christelle Luisier Brodard	Vice-présidente du Bureau de l'assemblée

